

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 07/02/2025
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE 7 DU MOIS DE FEVRIER, À VINGT HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BAZOGES EN PAREDS DUMENT CONVOQUÉ LE 3 FEVRIER 2025, S'EST RÉUNI EN SESSION ORDINAIRE, À LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME LELOT CHRISTINE, MAIRE.

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE : VÉRONIQUE CAILLEAUD

ELU (7 avril 2024)	EN EXERCICE	PRÉSENT (Signature)	ABSENT EXCUSE	ABSENT	MANDATAIRE (Signature)
AVRIL Jérôme	Conseiller municipal				Pouvoir Véronique CAILLEAUD
BRUSSEAU Laurence	Conseillère municipale				
CAILLEAUD Véronique	1 ^{ère} adjointe				
FRON Régis	Conseiller municipal				Pouvoir Emmanuel MAURIN
GABORIAU Emie	Conseillère municipale				
GERBAUD Pascal	Conseiller municipal				Pouvoir Christine LELOT
JOUBERT Marion	Conseillère municipale				
LANNOY Sophie	Conseillère municipale				
LELOT Christine	Maire				
MACE Joëlle	3 ^{ème} adjointe				
MARSAUD Christia	Conseillère municipale				
MATHIVET Joël	Conseiller municipal				Pouvoir Sophie LANNOY
MAURIN Emmanuel	2 ^{ème} adjoint				
PELTIER Cyrille	Conseiller municipal				
ROUAUD Benoist	Conseiller municipal				
15	15	10	5	0	4

D2025_02_07_01_003

APPROBATION DU PLAN LOCAL UNIQUE DE SANTÉ SOCIAL FAMILLES (PLUSSF) 2025-2029 AVEC L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire

Envoyé en préfecture le 11/02/2025

Reçu en préfecture le 11/02/2025

Publié le

ID : 085-218500148-20250207-D2025_2_7_1_3-DE



VU

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L 1434-2, et L 1434-17 prévoyant que « la mise en œuvre du projet régional de santé peut faire l'objet de contrats locaux de santé conclus par l'agence, notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social » ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2024-DCL-BICB-228 du 21 mars 2024 portant modification des statuts de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie, et notamment leurs articles 2.8 en matière de santé et 2.11 en matière de petite enfance, enfance et jeunesse

Vu la délibération C248/2024 du conseil communautaire du 17 octobre 2024 approuvant le plan local unique santé social familles (PLUSSF) 2025-2029 avec l'agence régionale de santé et la caisse d'allocations familiales,

CONSIDÉRANT

Considérant la nécessité d'approuver ce contrat.

PROPOSITION DU MAIRE

- **APPROUVE** le projet de Plan local unique santé social familles (PLUSSF), ci-annexé, avec l'Agence Régionale de Santé des Pays-de-la-Loire et la Caisse d'Allocations Familiales pour une durée de 5 années, à compter du 1^{er} janvier 2025, dont les objectifs sont de :

1. Améliorer l'accès aux droits, aux informations et à une offre de santé de qualité
2. Améliorer le parcours tout au long de la vie
3. Consolider les actions de prévention et de promotion de la santé pour tous

- **AUTORISE** le Maire à signer ledit document ci-annexé et tout acte y afférent.

RÉSULTAT DU VOTE

MODE DE SCRUTIN : ORDINAIRE

EFFECTIF LÉGAL	MEMBRES EN EXERCICE	QUORUM	PRÉSENTS	PROCURATIONS	VOTANTS	ABSTENTIONS	SUFFRAGES EXPRIMÉS	POUR	CONTRE
15	15	8	10	4	14	0	14	14	0

Le Maire, Christine LELOT
Le 10/02/2025

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –
Tél : 02 51 51 25 19
Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr
Code commune : 85014
Siret : 21850014800075

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire

Envoyé en préfecture le 11/02/2025

Reçu en préfecture le 11/02/2025

Publié le

ID : 085-218500148-20250207-D2025_2_7_1_3-DE



Date de mise en ligne de la délibération sur le site internet <https://bazoges-en-pareds.fr> : 10/02/2025

A compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat (Préfet) dans un délai de deux mois, la présente délibération peut faire l'objet de trois recours :

- d'un recours administratif « gracieux » auprès du Maire et/ou*
- d'un recours administratif « hiérarchique » auprès du Préfet de Vendée et/ou*
- d'un recours contentieux « pour excès de pouvoir » devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX.*

Le Tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

L'utilisation de l'un de ces recours suspend le délai des deux mois.

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

Envoyé en préfecture le 14/02/2025

Reçu en préfecture le 14/02/2025

Publié le

S²LO

ID : 085-218500148-20250207-D2025_2_7_1_3B-AU



PLUSSF 2025 - 2029

PLAN LOCAL UNIQUE SANTE SOCIAL FAMILLE

Contrat Local de Santé (CLS)
et Convention Territoriale Globale (CTG)

Communauté de communes
du Pays de La Châtaigneraie

Janvier 2025

SOMMAIRE

1. Préambule : Un second PLUSF sur le Pays de La Châtaigneraie	3
2. Éléments de diagnostic partagé entre les cosignataires.....	4
2.1. Principales caractéristiques démographiques et socio-économique :	4
2.2. Familles, enfance, jeunesse :	4
2.3. Vieillesse, dépendance, handicap :	5
2.4. État de santé de la population :	5
2.5. Offre de santé, accès aux soins et aux droits :	5
2.6. Mobilité – cadre de vie - la santé environnementale :	6
3. Modalité d’articulation avec les orientations stratégiques de Projet Régional de Santé (PRS) des Pays de la Loire et celles de la CAF de Vendée.....	7
3.1. Les orientations stratégiques du PRS de l’ARS des Pays de la Loire	7
3.2. Les orientations stratégiques de la CAF de Vendée	8
4. Présentation du contexte en matière de démarches locales de santé et du social et de l’enfance sur le territoire.....	10
4.1. Les conventions du champ de l’Enfance et de la Jeunesse depuis 2000.	10
4.2. L’évaluation globale des cinq ans du Plan	10
4.2.1. Méthodologie de l’évaluation : une démarche partagée et participative	10
4.2.2. Les étapes de l’évaluation	11
4.2.3. Les outils de l’évaluation	11
5. Le contrat.....	12
6. Annexes.....	22
6.1. ANNEXE 1. FICHES ACTIONS DU PLAN.....	22
6.2. ANNEXE 2 : DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE	61
6.3. ANNEXE 3. STRUCTURES ACCOMPAGNEES PAR LA CAF DE LA VENDEE	63
6.1. ANNEXE 4 Les aides de la CAF au fonctionnement de structures de la Communauté de communes Pays de La Châtaigneraie.....	64
6.2. ANNEXE 5. LISTE DES PARTENAIRES.....	65
6.3. ANNEXE 6. GLOSSAIRE	70

1. Préambule : Un second PLUSSF sur le Pays de La Châtaigneraie

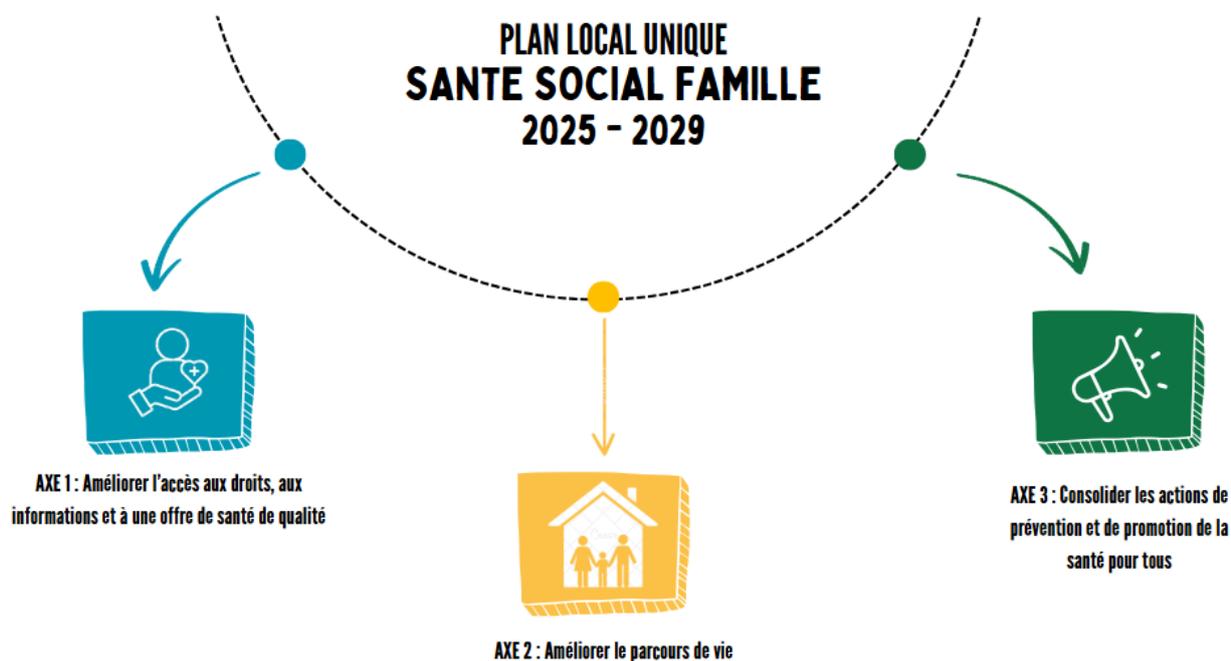
Le 6 novembre 2019 le Conseil communautaire décide d'approuver le « Plan local santé social famille (PLUSSF) » une démarche unique en France (C174/2019).

La Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie (CCPLC), l'Agence régionale de la Santé des Pays de la Loire (ARS) et la Caisse d'allocations familiales de Vendée (CAF) ont souhaité impulser une dynamique d'efficience, d'innovation et de renforcement de la cohérence dans leurs dispositifs de contractualisation autour du projet du territoire du Pays de La Châtaigneraie.

Le PLUSSF, constitué de quatre axes stratégiques qui se déclinent en 29 actions, a été signé pour une durée de 5 ans, 2020-2024 et a fait l'objet chaque année d'un bilan, afin de rendre compte de l'avancement de la mise en œuvre de son plan d'actions.

L'année 2024 est la dernière du Plan, nous avons donc réalisé l'évaluation globale des cinq ans, à la fois sur le processus de mise en œuvre du contrat que sur ses effets.

Cette évaluation a permis de revoir les axes stratégiques et le réorganiser en trois blocs, avec des fiches action plus complètes, transversales pour certaines, et englobant le parcours de vie de la naissance à la vieillesse :



2. Éléments de diagnostic partagé entre les cosignataires

Une mise à jour du diagnostic territorial sur le premier PLUSSF a été effectuée.

Ce diagnostic s'appuie sur des éléments quantitatifs et qualitatifs permettant de réaliser un état des lieux de la situation socio-sanitaire et démographique du territoire, et de recenser les attentes et les besoins des professionnels de santé, des acteurs du secteur médico-social, social, des élus et des habitants.

Une synthèse du diagnostic établi est présenté ci-dessous :

2.1. Principales caractéristiques démographiques et socio-économique :

Indicateurs démographiques	
Population	14 communes et 15 598 habitants.
Structure de la population	La part plus importante des tranches d'âges : 45 - 59 ans et 60 - 74 ans
Structure des ménages	Ménages composés d'une seule personne : 13,4% 17,2% au niveau national. Couples sans enfant : 37.8%, 30% pour la France. Familles monoparentales : 7.3% 14.9% pour la France.
Indicateurs socio-économiques	
Niveau de pauvreté	Le taux de pauvreté 12.8% niveau départemental 9.4%.
Statut vis-à-vis de l'emploi	Le taux de chômage des 15-64 ans : 6.4%, taux national 7.2%.
Catégories socio-professionnelles	Agriculteurs : 8.5 %, 1.4% au niveau national. Ouvriers : 40,5% , en France 19.9%. Cadres : 4.4%, 18.6% au niveau national.
Revenus	Niveau de revenu médian 21 070 €, niveau départemental 22 790 €.
Précarité et aides sociales	Le taux de bénéficiaires de l'AAH est de 2.3 % , 1.5% pour le département.
Logement	95 % de maison individuelle et 5% de logement collectif. 8.5% des logements vacants. Logements du parc privé potentiellement indigne : 4.1%

2.2. Familles, enfance, jeunesse :

Natalité	Le taux de natalité : 9.2%, 10.7pour la France.
Petite enfance	Le nombre d'enfants de moins de 3 ans : 13% soit 345 enfants. La capacité d'accueil théorique est de 57% au 31/12/2023. En 2024 on retrouve sur le territoire, 65 assistantes maternelles avec une moyenne d'âge de 52 ans. EAJE : 1 Multi accueil, 4 Micro crèches, 70 Assistantes maternelles et 3 MAM, 1 Relais Petite Enfance (RPE)
Enfance	Le nombre d'enfants de 3 ans à moins de 12 ans : 1 288 ALSH : 11 accueils « Périscolaires » et 4 accueils de loisirs

Jeunesse	Le nombre de jeunes de 12 ans à moins de 16 ans : 642 et de 16 ans et moins de 18 ans : 299
Scolarisation	Le taux de scolarisation : 2-5 ans : 81.6%, 73.8% en France. 6-17 ans : 2.2%, taux national 2.8%.
Parentalité	REAAP local

2.3. Vieillesse, dépendance, handicap :

Vieillesse	Indice de vieillissement : 113, national 84.8. 17.2% des plus de 75 ans étaient bénéficiaires de l'APA. Établissements : deux EHPAD publics, deux EHPAD privés et deux MARPA.
Handicap	Le taux de bénéficiaires de l'AAH : 4.3 Établissements : La Maison des Sources (SAVS), Le Centre d'habitat de la Largère (Foyer de vie, FAM, foyer pour personnes handicapées vieillissantes), ESAT La Largère, Résidences des Collines Vendéennes (Foyer de Vie, FAM, SAVS)

2.4. État de santé de la population :

Mortalité et morbidité	L'indice comparatif de mortalité prématurée évitable de la CCPLC : 115. L'indice des admissions en ALD : 100
------------------------	---

2.5. Offre de santé, accès aux soins et aux droits :

Accès aux soins	Zonage des médecins établi par l'ARS au 1 ^{er} juillet 2023 : zone d'intervention prioritaire (ZIP). Le taux de bénéficiaires CPAM sans médecin traitant : 13,3% Le territoire est désormais en Zone d'Intervention Prioritaire.
Médecins généralistes	6 médecins généralistes, soit 3.8 médecins pour 10 000 habitants Plus de la moitié des médecins ont toujours moins de 40 ans. Nombre d'actes effectués / médecin généraliste : 5 692
Infirmiers	17 infirmiers soit 10.8 infirmiers pour 10 000 Le SSIAD est toujours présent sur le territoire.
Kinésithérapeutes	9 kinésithérapeutes soit 5.8 pour 10 000 habitants
Dentistes	5 Chirurgiens-dentistes libéraux, zone très sous dotée (zonage entré en vigueur au 1 ^{er} novembre 2024)
Psychiatrie	Un Centre Médico-Psychologique adultes et enfants liés au centre hospitalier Georges Mazurelle. 1.9% des 1-17 ans bénéficient d'une prise en charge pour affection psychiatrique contre 1.4% pour la Vendée et 1.5% pour la Région. 2.6 % des 18-24 ans bénéficient d'une prise en charge pour affection psychiatrique contre 2.4% pour la Vendée et 2.6% pour la Région. 3.6% des 25-64 ans bénéficient d'une prise en charge pour affection psychiatrique, chiffres similaires au département et à la Région.
Autres professionnels de	6 Médecins généralistes, 5 Chirurgiens-dentistes, 8 Kinésithérapeutes, 17 Infirmières, 1 Sage-femme, 2 Ambulanciers, 3 Pédicures-podologues,

santé libéraux et dispositifs	1 Psychologue, 1 Diététicienne, 6 Pharmaciens, 1 Laboratoire, 2 CMP, 8 Ostéopathes.
Accès aux droits	France Services avec ses 9 opérateurs nationaux, 19 partenaires locaux et 3 services communautaire, le dispositif Territoire Zéro Non Recours, le travailleur social CAF. CCAS, MDSF et CPAM

Établissements de santé et recours aux soins hospitaliers	Groupe Hospitalier des Collines Vendéennes, centre médico-psychologique (CMP) pour les enfants et les adultes, un pôle santé multisites à La Châtaigneraie et les antennes à Bazoges en Pareds, Mouilleron Saint Germain et Saint Pierre du Chemin.
---	---

2.6. Mobilité – cadre de vie - la santé environnementale :

Mobilité	71% de la population active de 15 ans ou plus ayant un emploi doivent se déplacer sur une autre commune pour se rendre sur leur lieu de travail.
Cadre de vie	La part de la population dans une commune isolée hors influence d'un pôle est de 31,1%.
Eau	La qualité de l'eau sur l'EPCI est de bonne qualité, peu calcaire ou moyennement calcaire selon les communes, les teneurs moyennes en nitrates entre 10 et 25 mg/L, la concentration en THM4 se trouve entre 0 et 50 µg/L et la concentration en bromate est inférieure à 2.5 µg/L.
Bruit	Présence de voies bruyantes : 40,3%
Sols	Territoire toujours exposé à la problématique du radon.
ICPE	La densité des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) concernant l'élevage soumise à autorisation : 12, la région 3.

3. Modalité d'articulation avec les orientations stratégiques de Projet Régional de Santé (PRS) des Pays de la Loire et celles de la CAF de Vendée

3.1. Les orientations stratégiques du PRS de l'ARS des Pays de la Loire

Le Projet Régional de Santé 2023-2028 de l'ARS des Pays de la Loire a été arrêté le 26 octobre 2023 (PRS 3). Il énonce une ambition, a deux enjeux et affirme cinq priorités régionales :

Son ambition : Améliorer et préserver la santé, tout en veillant que le système de santé soit sûr, de qualité, mieux coordonné et innovant

Ses deux enjeux : réduire les inégalités de santé, améliorer l'expérience de l'utilisateur dans son parcours de santé

Ses cinq priorités régionales de santé :

- La prévention des addictions et l'accompagnement des personnes souffrant de conduites addictives
- La santé des jeunes
- La santé mentale
- L'accompagnement du risque et de la situation de perte d'autonomie vers une société plus inclusive
- L'adaptation du système de santé à l'accueil et à l'accompagnement des personnes les plus précaires.

Le Projet Régional de Santé 2023-2028 se décline en cinq orientations stratégiques :

- La santé dans toutes les politiques favorisant la réduction des inégalités de santé
- Le citoyen, l'utilisateur, acteur de sa santé et de son parcours
- Promouvoir collectivement l'autonomie dans une société inclusive
- Accéder aux soins et aux accompagnements utiles et adaptés, au bon moment et au bon endroit
- Des leviers transversaux pour accompagner le changement

Évolution du PRS 2, le PRS 3 prend en compte les conséquences sanitaires et sociétales de la pandémie Covid-19, tant au niveau de la coopération des acteurs que sur les relations avec les collectivités territoriales.

Le Projet Régional de Santé 2023-2028 réitère l'importance des contrats locaux de santé (CLS), outil de contractualisation et de coopération entre les collectivités territoriales et l'ARS Pays de la Loire.

Les objectifs du CLS sont :

- De répondre aux enjeux de santé globaux et de soutenir les dynamiques locales sur un territoire, dans le respect des objectifs du PRS3 et des compétences fondamentales des collectivités locales
- De renforcer la mise en œuvre de la politique de santé au niveau local, en assurant la coordination des financeurs, des politiques de santé et des acteurs du territoire

Chaque CLS intègre les thématiques suivantes :

- La prévention, la promotion de la santé et l'éducation thérapeutique du patient (ETP)
- L'accès aux soins et à l'offre de santé
- Le parcours de santé à tout âge et dans toute situation (personnes dépendantes, personnes vivant avec un handicap, personnes en situation de précarité, etc.)
- La santé mentale
- La santé environnementale

3.2. Les orientations stratégiques de la CAF de Vendée

La CAF de Vendée contribue à une offre globale de services aux familles au moyen du versement des prestations légales, du financement des services et des structures, ainsi que de l'accompagnement des familles. Acteur majeur de la politique sociale, la CAF de Vendée assure quatre missions essentielles :

- Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale,
- Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents/enfants,
- Accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie,
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et au retour à l'emploi des personnes et des familles.

La Convention Territoriale Globale de services aux familles (CTG) est une démarche partenariale qui traverse toutes les missions et champs d'activité de la CAF.

La CTG constitue un levier stratégique pour :

- Renforcer la coopération et la gouvernance partenariale,
- Faciliter la mutualisation et la mobilisation efficiente des fonds en garantissant la bonne utilisation des finances publiques et en évitant les doublons d'intervention,
- Rationaliser les instances partenariales existantes.

Elle synthétise les compétences partagées entre la CAF et la collectivité locale et/ou de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale, et constitue un cadre politique qui vise à :

- S'accorder sur un projet social de territoire adapté aux besoins des familles sur la base d'un diagnostic partagé,
- Définir des orientations et objectifs partagés dans le cadre d'un plan d'actions.

De fait, elle apporte de la lisibilité territoriale à la politique familiale et favorise, in fine, le développement et l'amélioration du service rendu aux familles. Cette démarche politique s'inscrit dans les schémas départementaux des services aux familles. Elle permet de décliner, au plus près des besoins du territoire, la mise en œuvre des champs d'intervention partagés par la CAF et la Communauté de Communes du Pays de la Châtaigneraie.



Les orientations CPOG 2023-2027 :



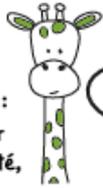
L'ESSENTIEL DU CPOG 2023 2027

Partenaires de la Caf, vous voulez tout savoir sur la feuille de route de la Caf à 5 ans, ce document est pour vous.

PETITE ENFANCE

Soutenir le déploiement du service public de la petite enfance (SPPE) :

- ↳ Informer, pérenniser, développer des places, favoriser l'accessibilité, renforcer la qualité.



Soutenir le maintien, le développement, la qualité d'accueil et l'accessibilité des accueils de loisirs (au moyen des Projets Éducatifs De Territoire-Plans mercredi).



ENFANCE

JEUNESSE

Poursuivre la dynamique d'accompagnement des jeunes :

- ↳ Financement BAFA,
- ↳ Accompagnement des animateurs PS Jeunes,
- ↳ Développement des Points Accueil Écoute Jeunes,
- ↳ Initiatives Jeunes Vendée.



ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

Soutenir les initiatives locales pour répondre aux besoins des habitants

- ↳ Accessibilité, accès aux droits, médiation/orientation, soutien à la parentalité, offre attentionnée auprès des publics vulnérables.



CPOG

Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Gestion

PARENTALITÉ

Continuer de développer les actions de soutien aux parents (etreparent85, Promeneurs du Net Parentalité, Rendez-vous Parentalité).



HANDICAP



Soutenir l'accueil des enfants en situation de handicap (bonus inclusion) et soutenir les parents (répit parental) en lien avec le Pôle ressources handicap (PRH).

Faciliter l'accès aux droits et aux services (prime d'activité et services aux parents séparés notamment, dont victimes de violences conjugales)

- ↳ France Services



ACCÈS AUX DROITS

REALISATION SERVICE COMMUNICATION CAF DE LA VENDÉE - MAI 2024

4. Présentation du contexte en matière de démarches locales de santé et du social et de l'enfance sur le territoire

4.1. Les conventions du champ de l'Enfance et de la Jeunesse depuis 2000.

Depuis 2000, la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie s'est engagée auprès de la CAF et de la MSA pour développer les modes d'accueils des enfants à partir de 3 ans puis en 2018 aussi pour la Petite Enfance.

Des contrats successifs :

- Contrat Temps Libre (CTL) : 2000 à 2007 (2 contrats de 4 ans) pour le soutien des accueils loisirs « extrascolaires » et « périscolaires » et d'un poste de coordinateur à ½ temps.
- Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) : 2008 à 2019 (3 contrats de 4 ans) pour le soutien des accueils de loisirs extrascolaires et périscolaires, d'un poste de coordinateur à ½ temps.

À l'issue des Contrats enfance et jeunesse passés la Caf s'engage à conserver le montant des financements bonifiés de N-1 (montant de référence est celui comptabilisé dans les comptes de la Caf en N-1), à ce titre et à les répartir directement entre les structures du territoire (annexe 3) soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire CTG ». La Communauté de communes et les communes s'engagent à poursuivre leur soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de leur contribution pour les structures du territoire. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

En 2019, pour le renouvellement du Contrat avec la CAF la Communauté de communes fait le choix de mutualiser ce diagnostic avec celui du Contrat Local de Santé de l'ARS. Cette initiative validée par la CAF et l'ARS est une première nationale.

C'est dans cette démarche que l'élaboration du PLUSSF a eu lieu, 4 axes stratégiques, concrétisés par 29 fiches actions, pour 5 ans (2020-2024)

4.2. L'évaluation globale des cinq ans du Plan

L'année 2024 est la dernière du Plan, l'évaluation globale des cinq ans a été réalisée, à la fois sur le processus de mise en œuvre du contrat et sur ses effets.

Cette évaluation va permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées pour le PLUSSF 2025-2029.

4.2.1. Méthodologie de l'évaluation : une démarche partagée et participative

L'évaluation du PLUSSF a été déterminante pour mesurer l'intérêt et l'efficacité de la démarche.

L'évaluation s'est appuyée sur la participation et la réflexion des partenaires afin de définir, de manière partagée, les finalités de la démarche évaluative.

Elle a récolté les données permettant de nourrir la réflexion commune sur les apports et limites du PLUSSF, mais aussi recueillir des suggestions d'amélioration pour le futur.

4.2.2. Les étapes de l'évaluation



4.2.3. Les outils de l'évaluation

L'évaluation a été réalisée via des entretiens individuels ou de groupes, des tables rondes, des questionnaires mais aussi, en s'appuyant sur les bilans faits chaque année et les tableaux de suivi des actions.

A été ainsi mesuré l'état d'avancement et le processus de mise en œuvre des actions, les attentes des acteurs, les articulations avec d'autres politiques territoriales, les financements et la pertinence de la coordination.

Au total le bilan du PLUSSF s'appuie sur : 3 comités techniques ; 1 comité stratégique ; 17 entretiens ; 2 tables rondes et 1 questionnaire tout public.

4.2.4. Le plan 2025 – 2029 :

Après ces 5 années passées à mettre en place les actions sur le territoire nous avons fait le bilan pour en retirer les bénéfiques et définir les axes d'améliorations.

Ce bilan a permis de revoir les axes stratégiques et le réorganiser en trois blocs, avec des fiches actions plus complètes, transversales pour certaines, et englobant le parcours de vie dès la naissance jusqu'à la vieillesse.

5. Le contrat

Le Plan Local Unique Santé Social Famille du Pays de La Châtaigneraie

Contrat Local de Santé et Convention Territoriale Globale

Vu le Code de la Santé Publique, notamment les articles L. 1434 2, L. 1434-17, L.1435-1,
Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;
Vu le Code de l'action sociale et des familles ;
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'action sociale des caisses d'Allocations familiales (Caf) ;
Vu la convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'État et la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf) ;
Vu l'arrêté ARS-PDL/DG/2023/27 du 26 octobre 2023 portant adoption du projet régional de santé des Pays de la Loire 2023-2028
Vu l'arrêté ARS-PDL/DG/2024-027 du 25 juin 2024 portant délégation de signature à Monsieur Pierre-Emmanuel CARCHON, Directeur territorial de Vendée de l'Agence régionale de santé Pays de la Loire
Vu le bilan et le diagnostic partagé réalisé préalablement à la rédaction du présent contrat ;
Vu la délibération du Conseil communautaire C248/2024 de la Communauté de communes du Pays de la Châtaigneraie en date du 17 octobre 2024 figurant en annexe du présent contrat.

Il est convenu ce qui suit :

CHAMP DU CONTRAT

Article 1. Parties signataires

Le présent contrat est conclu entre :

- La Communauté de communes du Pays de la Châtaigneraie et ses communes membres.
- L'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire
- La Caisse d'Allocations Familiales de Vendée

Article 2. Périmètre géographique du contrat

Le périmètre géographique retenu du contrat est celui de la Communauté de communes du Pays de la Châtaigneraie.

Il pourra, le cas échéant, par décision commune et en fonction des besoins, être étendu par voie d'avenant, à d'autres communes ou communautés de communes souhaitant s'engager dans cette démarche. Cette participation pourra intervenir dans le cadre de fiches actions mutualisées.

Article 3. Partenaires

Les partenaires ont été identifiés au cours de la démarche d'élaboration du PLUSSF 2025 - 2029. Ils sont associés à la mise en œuvre en tant que porteurs d'actions ou en tant que partenaires des actions.

- Organismes de protection sociale et d'allocations familiales.
- Collectivités et dispositifs rattachés.
- Établissements de santé et médico-sociaux, centres de soins, professionnels libéraux, réseaux de santé.
- Services de l'état.
- Structures sociales, petite enfance, enfance et jeunesse du territoire.
- Structures ressources de prévention, associatives et autres du territoire.

OBJET DU CONTRAT ET ENGAGEMENT DES SIGNATAIRES

Article 4. Axes stratégiques, objectifs et actions du contrat

Le diagnostic territorial, les axes prioritaires du Projet Régional de Santé et les orientations de la CAF, enrichis des travaux de groupes ont amené à retenir trois axes stratégiques.

Ces axes se déclinent en 20 fiches actions.

AXE 1 : Améliorer l'accès aux droits, aux informations et à une offre de santé de qualité.

ACTION 1 :	Consolider le guichet unique d'accueil, d'information et d'orientation dans le domaine du social, de la santé et de l'administratif pour tous les publics
ACTION 2 :	Développer les dispositifs de repérage, de suivi et d'accompagnement pour les personnes rencontrant des difficultés dans les démarches sociales et de santé
ACTION 3 :	Renforcer l'inclusion numérique pour tous
ACTION 4 :	Développer et renforcer la mobilité sur le territoire
ACTION 5 :	Renforcer l'accès aux soins et développer une offre territoriale coordonnée
ACTION 6	Soutenir l'offre de soins en santé mentale et mettre en œuvre des actions spécifiques

AXE 2 : Améliorer le parcours de vie.

ACTION 7 :	ACTION 7a	Mettre en place le « Service public de la petite enfance » (SPPE)
	ACTION 7b	Consolider l'action du RPE
ACTION 8 :	Accompagner la parentalité	
ACTION 9 :	Soutenir les parcours éducatifs et scolaires pour tous	
ACTION 10 :	Améliorer la vie sociale des habitants par la mise en place de dispositifs ou de lieux dédiés	
ACTION 11 :	Renforcer les solutions de répit pour les aidants de tout âge	
ACTION 12 :	Accompagner l'inclusion des personnes en situation de handicap dès le plus jeune âge	
ACTION 13 :	Améliorer la trajectoire de vie des personnes âgées	

AXE 3 : Consolider les actions de prévention et de promotion de la santé pour tous.

ACTION 14 :	Mettre en place des actions de prévention dès le plus jeune âge en direction des enfants et des parents
ACTION 15 :	Mettre en place des actions de prévention auprès des adolescents, des jeunes, des jeunes adultes et de leurs parents
ACTION 16 :	Développer des actions de prévention à destination des personnes en situation de handicap de tout âge, résidentes ou non en structure
ACTION 17 :	Développer des actions de prévention à destination des personnes âgées, résidentes ou non en structure
ACTION 18 :	Mettre en place de formations pluriprofessionnelles pour développer les compétences des professionnels locaux
ACTION 19 :	Mettre en place des actions de prévention en santé environnementale
ACTION 20 :	Forum santé / médicosocial / social Mettre en place des actions de prévention et d'information à destination de l'ensemble des habitants du Pays de La Châtaigneraie

Chaque action est détaillée sous forme d'une fiche action présentant le détail de son contexte et les modalités de sa mise en œuvre. L'ensemble des fiches actions constitue le PLUSSF, annexé au présent contrat.

Article 5. Échanges de données

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

À ce titre, le présent contrat constitue le cadre général d'éventuels échanges de données dans le respect des :

- Dispositions législatives et réglementaires s'imposant à chaque partenaire, notamment au regard de la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;
- Décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.

À compter de la date de signature figurant ci-dessous, les demandes d'échange de données par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité et de faisabilité de l'autre partie.

Les parties s'engagent à mentionner, dans tout document interne ou externe, la source des données.

Article 6. Communication

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives au présent contrat.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ du présent contrat, chaque partie s'engage à mentionner l'action de l'autre partie.

Durée, suivi et révision du contrat

Article 7. Durée du contrat

Le présent contrat est valable pour une durée de cinq années, du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029.

Article 8. Révision du contrat

Le présent contrat pourra être révisé et complété par les parties au cours de ces 5 années. Chaque révision donnera lieu à la signature d'un avenant. Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées au contrat d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Un point de bilan approfondi sera effectué à 3 ans, afin de valider la poursuite des engagements des signataires.

Le PLUSSF fera l'objet chaque année d'un bilan, sous forme de rapport d'activité. Ce bilan pourra, le cas échéant, donner lieu à l'adoption d'un avenant, notamment pour élargir ou réviser le plan d'actions.

Si un nouveau Projet Régional de Santé (PRS) et/ou de nouvelles orientations de la CAF sont adoptés avant l'échéance du présent contrat, une révision obligatoire aura lieu, afin de s'assurer de sa conformité avec les nouvelles orientations régionales et départementales. Cette révision pourra donner lieu, si nécessaire, à l'adoption d'un avenant au contrat.

Article 9. Contribution des acteurs signataires

L'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire s'engage sur :

- La participation à la démarche de projet dans son ensemble, dans le respect des orientations du Projet Régional de Santé ;
- La participation aux instances de gouvernance PLUSSF ;
- Le co-financement des actions et de leur animation, sur présentation de demandes de financement argumentées et budgétées ;
- La participation indirecte au déploiement PLUSSF par le financement, dans le cadre des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et Moyens (CPOM), des opérateurs ressources intervenant sur le territoire, et des établissements médico-sociaux et sanitaires.

La Caisse d'Allocations Familiales de Vendée s'engage sur :

- La participation à la démarche de projet dans son ensemble, dans le respect des orientations de la CAF de Vendée ;
- La participation aux instances de gouvernance PLUSSF ;
- Le co-financement des structures d'accueil conventionnées et des actions, sur demandes de financements argumentées, sous réserve des enveloppes financières ;
- La participation indirecte au déploiement du PLUSSF par le financement, dans le cadre des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et Gestion (CPOG), des services et structures d'accueil conventionnées.

La Communauté de Communes du Pays de la Châtaigneraie s'engage sur :

- La coordination, l'animation, le suivi et l'évaluation du PLUSSF, avec l'appui des coordonnateurs dans le cadre de leurs missions ;
- La participation au co-financement des actions et de leur animation ;
- La participation aux instances de gouvernance de ce contrat PLUSSF.

NB : Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution du présent contrat et après son expiration.

Article 10. Suivi et évaluation du contrat

Le présent contrat fera l'objet de points d'étape réguliers en comité de Pilotage afin de rendre compte de l'avancement de la mise en œuvre du contrat et de son plan d'actions.

Un rapport d'activité annuel assurera le bilan des indicateurs de suivi des fiches- action, mais également d'indicateurs concernant la gouvernance et le pilotage du contrat. Pourront également y figurer des indicateurs de résultat qui serviront de base à la future évaluation.

Une évaluation intermédiaire pourra être effectuée à 3 ans.

Une évaluation globale sera réalisée à l'issue de la période des cinq ans du présent contrat, portant à la fois sur le processus de mise en œuvre du contrat et sur ses effets. Cette évaluation doit permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

Article 11. Gouvernance et coordination

Le pilotage du PLUSSF s'organise autour d'un Comité de pilotage stratégique (COSTRAT), d'un Comité Local des Partenaires (CLP) et d'un Comité technique (COTECH).

Article 11.1 - Comité de pilotage stratégique

Le comité de pilotage stratégique est constitué des signataires du PLUSSF :

- La Communauté de communes du Pays de la Châtaigneraie
- L'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire
- La Caisse d'Allocations Familiales de Vendée

Il a pour missions de piloter le PLUSSF :

- Veiller à la mise en œuvre du contrat et à son actualisation régulière ;
- Suivre l'avancée du contrat et valider les ajustements éventuels (avenants) ;
- Valider le bilan de l'année précédente et les perspectives/orientations de l'année suivante ;
- S'assurer du suivi de la démarche évaluative tout au long du déroulement du contrat ;
- Veiller à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porter une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Il se réunit une fois par an et aussi en fonction des besoins.

Les membres pour la Communauté de communes :

- Le Président ;
- Les élus référents des pôles Service à la personne et Qualité de vie ;
- Le Directeur Général des services et/ou son représentant ;
- Les coordinateurs du PLUSSF.

Les membres pour la Caisse d'allocations familiales :

- Le Président du Conseil d'administration ;
- La Directrice de la Caf ou son représentant ;
- La Conseillère technique action sociale.

Les membres pour l'Agence Régionale de Santé :

- Le Directeur de la délégation territoriale de la Vendée et/ou son représentant ;
- Le chargé de développement territorial en santé du territoire.

Article 11.2 - Comité Local des Partenaires

Il est constitué des signataires du PLUSSF :

- La Communauté de communes du Pays de la Châtaigneraie ;
- L'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire ;
- La Caisse d'Allocations Familiales de Vendée ;
- Des partenaires financeurs et porteurs d'actions ;
- Des partenaires de la santé, de l'enfance et de la Jeunesse ;
- Des représentants des usagers ;

Il a pour missions de :

- Veiller à la bonne articulation entre les différents axes stratégiques et actions mises en œuvre dans le cadre du PLUSSF et avec les autres dispositifs présents sur le territoire ;
- Contribuer à renforcer la coordination entre les deux partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités thématiques existants ;
- Accompagner la mise en œuvre opérationnelle du plan d'actions du PLUSSF ;
- Suivre collectivement la réalisation des différentes actions mises en œuvre dans le cadre du PLUSSF et juger de l'atteinte des objectifs opérationnels de ces actions ;
- Contribuer à la démarche évaluative du PLUSSF : organisation de l'évaluation et valorisation des résultats auprès du Comité de Pilotage opérationnel ainsi que le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention.

Il se réunit une fois par an et selon les besoins.

Article 11.3 – Comité technique

L'animation du PLUSSF est assurée par une équipe constituée de deux coordinatrices de la CCPLC, de la manager et la conseillère technique de la CAF et du chargé de développement territorial en santé du territoire de l'ARS.

Article 11..4 – La Coordination

A pour missions :

- D'animer le PLUSSF et de faire le lien entre les différentes instances, de participer à la coordination entre les acteurs du contrat ;
- De favoriser les échanges entre les acteurs locaux, d'animer les dynamiques territoriales et/ou partenariales ;
- D'organiser les réunions des COSTRAT et CLP, notamment en préparant les supports nécessaires et en rédigeant les comptes rendus des réunions ;
- D'accompagner les porteurs d'actions, en tant que de besoin, dans le déploiement des actions inscrites dans le PLUSSF ;
- De veiller à la bonne articulation entre les actions d'un axe stratégique ou avec d'autres dispositifs proches ;
- D'assurer le suivi des indicateurs, de proposer des outils d'évaluation du contrat ;
- De réaliser le rapport d'activité annuel ;
- D'assurer un rôle important dans la stratégie de communication.

Signature 3 pages

À Terval, le 10 décembre 2024

Pour la Communauté de communes
du Pays de la Châtaigneraie,

Le Président,
dûment autorisé à signer le présent contrat

Pour la Caisse d'Allocations Familiales
de la Vendée

Le Président du Conseil d'Administration,
dûment autorisé à signer le présent contrat

Pour l'Agence Régionale de Santé
Pays de La Loire,

Le Directeur général de l'Agence régionale
de santé Pays de la Loire et par délégation,
Le Directeur territorial de Vendée de
l'Agence régionale de santé Pays de la Loire,
dûment autorisé à signer le présent contrat

Pour la Caisse d'Allocations Familiales
de la Vendée

La Directrice de la CAF de La Vendée,
dûment autorisée à signer le présent contrat

Pour les communes membres de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie :

Pour la Commune d'Antigny
Le Maire
dûment autorisé à signer le présent contrat

Pour la Commune de Loge-Fougereuse
Le Maire
dûment autorisé à signer le présent contrat

Pour la Commune de Bazoges-en-Pareds
Le Maire
dûment autorisé à signer le présent contrat

Pour la Commune de Marillet
Le Maire
dûment autorisé à signer le présent contrat

Pour la Commune de La Châtaigneraie
Le Maire
dûment autorisé à signer le présent contrat

Pour la Commune de Menomblet
Le Maire
dûment autorisé à signer le présent contrat

Pour la Commune de Cheffois
Le Maire
dûment autorisé à signer le présent contrat

Pour la Commune de Moulleron-Saint-Germain
Le Maire
dûment autorisé à signer le présent contrat



Pour la Commune de Saint-Maurice-des-Noues
Le Maire
dûment autorisé à signer le présent contrat

Pour la Commune de Terval
Le Maire
dûment autorisé à signer le présent contrat

Pour la Commune de Saint-Maurice-le-Girard
Le Maire
dûment autorisé à signer le présent contrat

Pour la Commune de Saint-Hilaire-de-Voust
Le Maire
dûment autorisé à signer le présent contrat

Pour la Commune de Saint-Pierre-du-Chemin
Le Maire
dûment autorisé à signer le présent contrat

Pour la Commune de Rives-du-Fougerais
Le Maire
dûment autorisé à signer le présent contrat

6. Annexes

6.1. ANNEXE 1. FICHES ACTIONS DU PLAN

AXE STRATEGIQUE 1 : Améliorer l'accès aux droits, aux informations et à une offre de santé de qualité

AXE 1	ACTION 1 : Consolider le guichet unique d'accueil, d'information et d'orientation dans le domaine du social, de la santé et de l'administratif pour tous les publics.
Objectif général	Renforcer l'information sur l'offre de service du social et de la santé en direction des habitants et des acteurs locaux.
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> – Améliorer l'orientation des habitants vers les interlocuteurs et les services, via l'identification de professionnels référents ; – Faciliter l'accès à une offre de services de proximité par le biais d'un dispositif d'itinérance ; – Améliorer la communication en direction du public via les professionnels de santé pour mieux informer et orienter ; – Former des agents d'accueil, secrétaires de mairies, bénévoles.
Rappel des constats	<p>Certains indicateurs démographiques et socio-économiques sont plutôt défavorables pour le territoire, comparativement au département et à la région :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Une population aux revenus modestes ; – Une part importante des bénéficiaires d'aides (CSS, Allocataires CAF, Allocataires MSA ...) ; – Une proportion plus importante de personnes non scolarisées à bas niveau de formation ; – Un taux de décrochage scolaire important ; – Un taux d'allocataires adultes handicapés en augmentation ; – Une population vieillissante (fort indice de vieillissement) ; – Un manque de professionnels de santé sur le territoire. <p>L'offre de services « santé-social » a été travaillée durant le PLUSSE 2019 - 2024 avec l'évolution de l'espace France Services et des accompagnements qui y sont réalisés.</p> <p>La communication est désormais existante mais reste à maintenir, à adapter et à renouveler au long court. Les services restent parfois trop éloignés de certaines communes. A noter qu'un tiers de la population vit dans un village isolé et la mobilité reste à ce jour une difficulté sur le territoire.</p>

<p>Modalités d'actions</p>	<p>1.1. Renforcer France services et développer l'itinérance des services [à poursuivre] ;</p> <p>1.2. Poursuivre la communication sur l'offre de services par le biais de différents supports (plaquettes, vidéo salles d'attentes, ...) [à poursuivre] ;</p> <p>1.3. Organiser les portes ouvertes annuelles de France Services [S2 2025] ;</p> <p>1.4. Promotion de « Mon Espace Santé » auprès de la population et des professionnels [2025] ;</p> <p>1.5. Formation des agents d'accueil à la gestion des comportements agressifs pour maintenir des conditions d'accueil de qualité [2026] ;</p> <p>1.6. Actualiser et diffuser largement l'annuaire santé social (numérique et papier) [2026 et actualisation tous les deux ans] ;</p> <p>1.7. Offrir une meilleure connaissance des offres d'emploi, du marché du travail et des dispositifs favorisant l'embauche.</p>	
<p>Population cible</p>	<p>Habitants et partenaires locaux.</p>	
<p>Acteurs</p>	<p>Porteurs de l'action</p>	<p>CCPLC, France services et tous ses partenaires.</p>
	<p>Partenaires</p>	<p>Partenaires de France services (nationaux et locaux), Acteurs du REAAP, communes, associations, services d'aide à domicile, Fédération des Centres sociaux, entreprises du territoire, gendarmerie, professionnels de santé, Région, Département, etc.</p>
<p>Moyens / financement mobilisables</p>	<p>Moyens : CCPLC, recrutement d'un service civique pour la sous-action 1.3. Sources de financement : CCPLC, ARS, CAF, MSA, services de l'Etat</p>	
<p>Indicateurs de suivi</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Élaboration du rapport d'activités et bilan des actions menées par France Services ; ➤ Déploiement de l'itinérance ; ➤ Déploiement des actions de communication : choix des supports, modalités de diffusion et actualisation de l'annuaire des services ; ➤ Bilan du nombre de bénéficiaires des services de France Services : profils des usagers, types de demandes et modalités d'orientation ou de traitement interne ; ➤ Suivi du nombre et du type de formations réalisées. ➤ Bilan de la promotion de « Mon Espace Santé » (nombre d'initiatives portées, nombre de personnes accompagnées) 	

AXE 1	ACTION 2 : Développer les dispositifs de repérage, de suivi et d'accompagnement pour les personnes rencontrant des difficultés dans les démarches sociales et de santé.	
Objectif général	Garantir l'accès aux droits à tous et accompagner les personnes en situation de vulnérabilité.	
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> – Coordonner le réseau d'accès aux droits sur le territoire ; – Favoriser l'accès aux droits afin de garantir une meilleure insertion socio-professionnelle des habitants ; – Assurer des accompagnements individualisés pour les personnes repérées et le cas échéant les orienter vers le bon interlocuteur. 	
Rappel des constats	<p>Le diagnostic de territoire santé-social met en exergue un certain isolement territorial et familial, avec des situations sociales fragiles : population à revenu modeste, bénéficiaires d'aides et sans attache sur le territoire, etc.</p> <p>Les problèmes d'accès aux droits apparaissent de manière prégnante : CSS, prime d'activité, RSA.</p> <p>Pour les acteurs locaux, l'accompagnement des personnes en difficulté nécessite d'être organisé et coordonné.</p> <p>La Communauté de communes a répondu en mai 2023 à l'appel à projet « Territoire Zéro Non Recours » mené par le Ministère des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes Handicapées. Sa candidature ayant été retenue l'expérimentation est active sur le territoire depuis fin 2023.</p> <p>Durant l'année 2024, plusieurs Lieux d'Ecoute et d'Information Numériques et Solidaires (LIENS) ont pu ouvrir sur le territoire afin de garantir une prise en charge de proximité pour les habitants.</p>	
Modalités d'actions	<p>3.1. Renforcer l'itinérance du dispositif par des actions « d'aller vers » pour garantir un accompagnement de proximité [S2 2025] ;</p> <p>3.2. Animer des temps d'information à destination du grand public et organiser des actions de sensibilisation et de formation pour les professionnels (dispositifs d'informations, d'aides et d'accompagnement) [2025] ;</p> <p>3.3. Favoriser l'orientation et l'inclusion numérique par des entretiens diagnostics d'accès aux droits individualisés [à poursuivre] ;</p> <p>3.4. Poursuivre l'expérimentation pour lutter contre le non recours en développant des lieux d'information et d'écoute numérique et solidaire dans chaque commune [à poursuivre] ;</p> <p>3.5. Aller vers un dispositif d'herbergement d'urgence [2026].</p>	
Population cible	Habitants et partenaires locaux.	
Acteurs	Porteurs de l'action	CCPLC, France Services

	Partenaires	CAF, MSA, CPAM, CARSAT, France travail, Département, Préfecture (DDETS), professionnels de santé, Mission Locale, communes, associations, services d'aide à domicile, Réseau d'accès aux droits, etc.
Moyens / financement mobilisables	Moyens : CCPLC Sources de financement : CCPLC, ARS, CAF, MSA, services de l'Etat	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre de structures et de professionnels impliqués ; ➤ Nombre d'actions « d'aller vers » menées ; ➤ Nombre de personnes repérées puis accompagnées : nombre et profil des publics bénéficiaires, professionnels « orienteurs » ; ➤ Structures/professionnels réalisant les accompagnements ; ➤ Nombre d'ouverture de droits effectifs ; ➤ Mise en place effective des actions de communication : types d'informations diffusées et vecteurs de diffusion, publics cibles ; ➤ Mise en place effective des formations : nombre de formations organisées et profils des professionnels bénéficiaires ; ➤ Nombre de lieux d'information et d'écoute numérique et solidaire ouverts sur le territoire. 	

AXE 1	ACTION 3 : Renforcer l'inclusion numérique pour tous
Objectif général	Garantir un accès aux technologies numériques et aux compétences nécessaires pour les utiliser efficacement.
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir les habitants dans leurs usages quotidiens du numérique ; - Sensibiliser aux enjeux du numérique et favoriser des usages citoyens et critiques ; - Rendre les usagers autonomes pour réaliser des démarches en ligne.
Rappel des constats	<p>En juillet 2021, un conseiller numérique est arrivé au sein de la Communauté de communes. En 2022, il effectuait 765 suivis (individuels, ponctuels et collectifs). En 2023, ce chiffre augmente à 908 suivis avec une demande de suivi et de diversification croissante.</p> <p>A ce jour il propose des ateliers sur plusieurs thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Initiation informatique ; - Initiation tablette ; - Initiation smartphone ; - Perfectionnement informatique ; - WhatsApp ; - Cybersécurité ; - Gestion de son ordinateur. <p>Ces différents ateliers mobilisent principalement des seniors. Ces derniers sont proposés à La Châtaigneraie et en itinérance sur les communes périphériques.</p>
Modalités d'actions	<p>3.1. Diversifier les ateliers proposés aux habitants (Soirées numériques, café numériques, etc.) [S1 2025] ;</p> <p>3.2. Mener des actions « d'aller-vers » pour sensibiliser un maximum de personnes et développer l'accès au numérique dans chaque commune [S2 2025] ;</p> <p>3.3. Poursuivre l'initiation à l'informatique en passant le relais à certains dispositifs existants [2025] ;</p> <p>3.4. Collaborer avec les services d'insertion du territoire [2026] ;</p> <p>3.5. Mettre en place des temps de sensibilisation à destination des élus et des agents communautaires [2026] ;</p> <p>3.6. Accompagner les jeunes en difficulté à l'utilisation de l'outil informatique ;</p> <p>3.7. Faire découvrir les outils et les métiers du numérique en lien avec l'emploi ;</p> <p>3.8. Développer un dispositif d'acquisition de matériel informatique pour tous [2027].</p>
Population cible	Habitants du territoire, professionnels, élus et agents communautaires.

Acteurs	Porteurs de l'action	CCPLC, Conseiller Numérique, France services.
	Partenaires	ARS, CAF, MSA, ASEPT, Mission Local, France Services, Établissements scolaires du territoire, Entreprises du territoire, Communes, Vendée numérique, etc.
Moyens / financement mobilisables	Moyens : CCPLC, ASEPT Sources de financement : CCPLC, ARS, CAF, MSA, Services de l'Etat	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre d'ateliers organisés chaque année ; ➤ Nombre de rendez-vous individuels réalisés annuellement ; ➤ Évolution des thématiques abordées lors des ateliers ; ➤ Actions itinérantes menées sur les communes du territoire ; ➤ Profil des personnes accompagnées ; ➤ Nombre de partenariats établis et développés. 	

AXE 1	ACTION 4 : Développer et renforcer la mobilité sur le territoire.	
Objectif général	Développer les moyens de mobilité pour favoriser l'accès aux services ainsi que l'itinérance des services.	
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> – Renforcer l'offre de transport sur le territoire ; – Faciliter les déplacements pour tous ; – Favoriser l'accès aux services pour les personnes isolées et à mobilité réduite. 	
Rappel des constats	<p>Située à l'est de la Vendée, la Communauté de communes du Pays de la Châtaigneraie regroupe 14 communes et s'étend sur 316,6 km.</p> <p>Certains indicateurs démographiques et socio-économiques sont plutôt défavorables pour la mobilité sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Une population aux revenus modestes ; – Une population vieillissante (fort indice de vieillissement) ; – Plus d'un tiers de la population réside dans des villages isolés ; – Une part importante de la population sans moyens de mobilité ; <p>On retrouve sur le territoire un réseau de transport solidaire bien développé avec 695 adhérents et 110 chauffeurs en 2024.</p>	
Modalités d'actions	<p>4.1. Développer le dispositif « Transport à la demande » et/ou des solutions de transport collectif en lien avec la Région [2025] ;</p> <p>4.2. Développer le dispositif MOVEA sur le territoire [2025];</p> <p>4.3. Développer le covoiturage et des solutions de mobilité douce [2025/2026] ;</p> <p>4.4. Participer au Contrat Opérationnel Mobilité (COM) sud est Vendée [2025];</p> <p>4.5. Création du comité des partenaires mobilité ;</p> <p>4.6. Communiquer sur les moyens de mobilité possibles sur le territoire (à poursuivre) ;</p> <p>4.7. Proposer des temps de formation en prévention routière pour tout public [S1 2025];</p> <p>4.8. Permettre aux personnes isolées de bénéficier des services existants en développant une démarche « d'aller-vers » [S2 2025].</p>	
Population cible	Habitants du territoire	
Acteurs	Porteurs de l'action	CCPLC, Association du déplacement solidaire, Département, Région.
	Partenaires	Communauté de communes, communes, MDSF, associations, Services d'aide à domicile, CPAM, France services, Département, Région, Services de l'état, etc.

Moyens / financement mobilisables	Moyens : CCPLC Sources de financement : CCPLC, ARS, CAF, MSA, Services de l'Etat, Région, Département.
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none">➤ Indicateurs de fréquentation du dispositif de transport solidaire ;➤ Nombre d'aires de covoiturage ;➤ Nombre de points d'arrêt existant et nombre de trajets recensés sur une année dans le cadre du TAD ;➤ Nombre et types d'actions de communication effectuées sur la mobilité ;➤ Nombre et thématiques des formations mises en place.

AXE 1	ACTION 5 : Renforcer l'accès aux soins et développer une offre territoriale coordonnée
Objectif général	Améliorer l'accès aux services en développant une offre territoriale coordonnée (attractivité, diversité et implantation de l'offre, coordination ville-hôpital, ...) et de proximité.
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> - Rendre attractif le territoire pour favoriser l'installation de nouveaux professionnels ; - Favoriser un accès aux soins de proximité pour la population ; - Potentialiser les actions de la CPTS Sud Vendée ; - Développer et conforter les coopérations et la coordination entre les professionnels de santé de ville et l'hôpital sur le territoire ; - Favoriser le maintien à domicile en valorisant les ressources existantes ; - Renforcer les liens entre les professionnels du territoire et les établissements de référence de Fontenay et La Roche sur Yon.
Rappel des constats	<p>On retrouve sur le territoire 4 pôles santé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La Châtaigneraie ; - Bazoges-en-Pareds ; - Mouilleron-Saint-Germain ; - Saint-Pierre du Chemin. <p>Il y'a plusieurs projets d'extension et de reconstruction au niveau des pôles santé sur le territoire. La mise en place d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle en 2023 sur La Châtaigneraie. Des projets d'Équipes de Soins Primaires en cours de réflexion.</p> <p>On retrouve une densité des professions médicales et paramédicales fragile, tant au niveau libéral qu'hospitalier. Un travail nécessaire sur l'articulation entre la médecine de ville et la médecine hospitalière (HCV).</p> <p>Il existe des projets de santé connectés développés en lien avec la CPTS sur le précédent PLUSSF afin de pallier à la situation géographique et la démographie médicale du territoire.</p>
Modalités d'actions	<p>5.1. Soutenir le développement des structures d'exercice coordonné, la collaboration entre ces structures et le lien ville-hôpital [2025] ;</p> <p>5.2. Faciliter le recours à la télémédecine (téléconsultations avec le CSNP, téléexpertises) [2025] ;</p> <p>5.3. Favoriser l'accueil et l'intégration des internes et étudiants de santé [à poursuivre] ;</p> <p>5.4. Faciliter et accompagner l'accueil des nouveaux professionnels de santé ainsi que l'interconnaissance entre les professionnels de santé libéraux et hospitaliers [à poursuivre] ;</p> <p>5.5. Poursuivre le déploiement du Plan Santé 2023 - 2035 et l'ajuster au besoin ;</p>

	<p>5.6. Accompagner le développement de consultations spécialisées sur le territoire et communiquer sur leur existence [2025]</p> <p>5.7. Poursuivre la collaboration avec la CPTS pour développer la mise en réseau des professionnels de santé du territoire et ainsi leur permettre de mieux connaître les compétences de chacun.</p>	
Population cible	Population générale et professionnels de santé.	
Acteurs	Porteurs de l'action	CCPLC et CPTS Sud-Vendée.
	Partenaires	Professionnels de santé libéraux et hospitaliers, MSP Santé Unie du Pays de La Châtaigneraie, CPTS, Hôpital des Collines Vendéennes, CH et clinique de Fontenay le Comte, Centre Hospitalier Georges Mazurelle, CHD, ARS, CPAM, MSA, CAF, équipes mobiles, HAD, France services, Services d'aide à domicile, Communauté de Santé Mentale de Vendée, travailleurs sociaux, Département, etc.
Moyens / financement mobilisables	Moyens : CCPLC Sources de financement : CCPLC, ARS, CAF, MSA, CPTS, services de l'Etat	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre de nouveaux professionnels de santé exerçant sur le territoire, avec suivi de l'offre de consultations spécialisées ; ➤ Mise en œuvre du plan santé 2023-2035 ; ➤ Nombre d'exercices coordonnés développés sur le territoire ; ➤ Bilan du déploiement des solutions de télémédecine ; ➤ Communication sur l'offre en consultations spécialisées du territoire. 	

AXE 1	ACTION 6 : Soutenir l'offre de soins en santé mentale et mettre en œuvre des actions spécifiques	
Objectif général	Améliorer la santé mentale des habitants du territoire et promouvoir l'offre existante.	
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> – Promouvoir le bien être mental, prévenir et repérer précocement la souffrance psychique ; – Sensibiliser et déstigmatiser les troubles psychiques sur le territoire. 	
Rappel des constats	<p>Présence d'un Centre Médico-Psychologique (CMP) pour adultes et d'un CMP pour enfants sur le territoire, avec des délais de prise en charge parfois longs. Présence de deux SAVS et de plusieurs habitats accueillant des personnes en souffrance psychique.</p> <p>Une augmentation des troubles psychiques, notamment dès le plus jeune âge.</p> <p>Un Projet Territorial en Santé Mentale (PTSM) est en cours de renouvellement.</p>	
Modalités d'actions	<p>6.1. Maintenir et développer l'offre de soins sur le territoire (CMP, SAVS, structures d'accueil, ...) [à poursuivre] ;</p> <p>6.2. Communiquer sur l'offre de soins et d'accompagnement existante sur le territoire [à poursuivre] ;</p> <p>6.3. Participer à la Communauté de santé mentale pilotée par le PTSM [S1 2025] ;</p> <p>6.4. Promouvoir et déstigmatiser la santé mentale en participant notamment aux Semaines d'Information en Santé Mentale (SISM) [S2 2025] ;</p> <p>6.5. Mettre en place des formations et informations à destination des professionnels et des élus autour de la sensibilisation et du repérage précoce des troubles comme par exemple la formation « Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM) Adulte ou Jeune » [2026].</p>	
Population cible	Habitants, élus et professionnels du territoire.	
Acteurs	Porteurs de l'action	CCPLC et PTSM
	Partenaires	PTSM, CH Mazurelle, Hôpital des Collines Vendéennes, ARS, CAF, MSA, Maison des sources, professionnels de santé, CPTS, Associations du territoire, Promotion Santé, Avenir Santé, Opellia, structures d'accueil enfance et jeunesse, établissements scolaires, etc.
Moyens / financement mobilisables	Moyens : CCPLC Sources de financement : CCPLC, ARS, CAF, MSA, PTSM, CPTS	

Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none">➤ Nombre et types d'actions mises en place ;➤ Nombre et types d'actions de communication réalisées ;➤ Offre de soins disponible sur le territoire ;➤ Nombre de formations organisées ;➤ Nombre et types de partenaires mobilisés.
-----------------------------	---

AXE STRATEGIQUE 2 : Améliorer le parcours de vie

AXE 2	ACTION 7a : Mettre en place le « Service public de la petite enfance » (SPPE)	
Objectif général	Répondre aux enjeux de la petite enfance sur le territoire	
Objectifs opérationnels	<p>La loi sur le plein emploi du 18/12/2023 et son article IV portant sur la Gouvernance en matière d'accueil du jeune enfant crée le Service Public de la Petite Enfance qui sera effectif au 1er janvier 2025. Le SPPE repose sur 4 piliers :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Garantir aux familles un égal accès à l'information et une offre d'orientation (Exemple : avec le site monenfant.fr et avec les Relais Petite Enfance.) ; – Développer et pérenniser des places d'accueil individuel et collectif sur tous les territoires avec pour enjeu de maintenir les places existantes et le taux de couverture ; – Favoriser l'accès réel de tous les enfants aux modes d'accueil (accessibilité tarifaire, inclusion de tous les enfants) ; – Revoir les modalités de contrôle des modes d'accueil et garantir une offre de qualité (qualité de l'accueil, formation des salariés, normes des bâtiments...). 	
Rappel des constats	<p>Les acteurs locaux ont fait part durant toute la durée du premier PLUSSE de la nécessité de centraliser l'information et l'accompagnement des professionnels de la petite enfance et des familles.</p> <p>En 2024 on retrouve sur le territoire, 65 assistantes maternelles avec une moyenne d'âge de 52 ans.</p>	
Modalités d'actions	<p>7a.1. Mise en place d'une réunion de présentation du SPPE aux élus et DGS et des financements possibles ;</p> <p>7a.2. Définir les directions à prendre en termes de petite enfance sur les années à venir notamment sur l'accès à l'information et la qualité de l'accueil ;</p> <p>7a.3. Définir une trajectoire de développement pluriannuelle de maintien et/ou de développement de l'offre d'accueil, en lien avec les données de l'observatoire de la petite enfance et le RPE ;</p> <p>7a.4. Définir le rôle de la CCPC et des communes dans le cadre de la mise en œuvre du SPPE [2025/2026] ;</p> <p>7a.5. Conduire des actions de valorisation et de promotion du métier d'assistant maternel.</p>	
Population cible	Elus du territoire.	
Acteurs	Porteurs de l'action	CCPLC, RPE.

	Partenaires	CAF, Département, Assistantes maternelles, micro-crèches, Multi-Accueil, ARS, MSA,.
Moyens / financement mobilisables	Moyens : CCPLC et CAF Sources de financement : CCPLC, CAF, ARS, MSA, Département, CPTS.	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none">➤ Nombre de personnes présentes à la réunion de présentation ;➤ Implication et engagement des élus dans la démarche SPPE ;➤ Calendrier de mise en œuvre du diagnostic des besoins et des préconisations en faveur du développement de l'offre du territoire ;➤ Définition d'un plan pour la petite enfance pour les années à venir.	

AXE 2	ACTION 7b : Consolider l'action du RPE
Objectif général	Renforcer le Relais Petite Enfance (RPE) : Lieu d'information, de ressources, de rencontre et d'échanges pour les parents et les professionnels de l'accueil individuel et collectif.
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> – Développer la communication, la formation, l'information et les animations ; – Favoriser le développement de l'enfant en soutenant les adultes qui les accompagnent (futurs parents, parents, professionnels) ; – Accompagner les parents sur l'ensemble de l'offre d'accueil du territoire ; – Accompagner les assistants maternels sur le cadre d'exercice de leur métier et viser l'amélioration de leurs pratiques professionnelles ; – Conduire des actions de valorisation et de promotion du métier d'assistant maternel ; – Soutenir la parentalité par l'information sur les ressources du territoire, sur le rôle de parent employeur ; – Soutenir et animer le réseau des professionnels de la petite enfance (directions d'EAJE, dispositif enfants moins de 3 ans, etc.).
Rappel des constats	<p>Les acteurs locaux ont fait part durant toute la durée du premier PLUSSE de la nécessité de centraliser l'information et l'accompagner les professionnels de la petite enfance et les familles.</p> <p>En 2024 on retrouve sur le territoire, 65 assistantes maternelles avec une moyenne d'âge de 52 ans.</p>
Modalités d'actions	<p>7b.1. RPE Mag' [Deux fois par an] , semaine de la petite enfance [2026, 2028], prix de bébés lecteurs, animations/spectacles pour parents et assistantes maternelles, etc. ;</p> <p>7b.2. Animation du réseau de structures petite enfance du territoire, REAAP local, réseau de bébés lecteurs, etc. ;</p> <p>7b.3. Accompagnement des parents en facilitant la mise en relation avec les assistantes maternelles, en proposant des soirées d'informations pour les accompagner dans leur rôle de particulier employeur, avec les rencontres Causerie-cosy organisées avec la CAF, en promouvant les informations du site monenfant.fr ;</p> <p>7b.4. Accompagnement des assistants maternels en proposant des temps d'échanges sur leurs pratiques professionnelles, en organisant des matinées d'éveil diversifiées, en proposant des formations, en organisant des conférences et rencontres sur diverses thématiques liées au métier ou à l'éveil et accueil de l'enfant, en promouvant l'inscription sur le site monenfant.fr, etc. ;</p> <p>7b.5. Soutien à la mise en œuvre d'un LAEP ou autre dispositif similaire adapté au territoire.</p>
Population cible	Les futurs parents, les parents et les professionnels de l'accueil individuel et collectif.

Acteurs	Porteurs de l'action	CCPLC, Relais Petite Enfance
	Partenaires	Assistantes maternelles, micro-crèches, Multi-Accueil, écoles, ALSH, France services, MDSF, associations et divers professionnels du territoire, CAF, ARS, CPTS, MSA, Département.
Moyens / financement mobilisables	Moyens : CCPLC et CAF Sources de financement : CCPLC, CAF, ARS, MSA, Département, CPTS.	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Suivi de la fréquentation du RPE et nombre d'assistantes maternelles sur le territoire / an (% d'assistants maternels référencés sur le site monenfant.fr) ; ➤ Nombre de demandes d'accueil et taux de couverture global ; ➤ Nombre d'actions mises en place et des rencontres des réseaux ; ➤ Produits de communication édités. 	

AXE 2	ACTION 8 : Accompagner la parentalité	
Objectif général	Renforcer le Réseau d'aide et d'accompagnement à la parentalité (REAAP) : Accompagner les professionnels, associations, institutions qui proposent des actions de soutien à la parentalité, qui valorisent le rôle et les compétences des parents dans l'éducation de leurs enfants.	
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> – Organiser minimum 3 rencontres par an avec les partenaires du REAAP ; – Faciliter l'accès à l'information de professionnels sur les questions de parentalité et faire émerger des projets pour répondre aux besoins des parents ; – Favoriser la mise en réseau de tous les partenaires qui soutiennent les parents dans leur fonction parentale sur le territoire ; – Faire la promotion du site etreparent 85 ; – Soutien à la mise en œuvre d'un LAEP ou autre dispositif similaire adapté au territoire ; – Suivre les recommandations du SPPE. 	
Rappel des constats	Les acteurs locaux ont fait part durant toute la durée du premier PLUSSF de la nécessité de centraliser l'information des professionnels autour de la parentalité.	
Modalités d'actions	<p>8.1. Animer les actualités et les projets des partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Projet « Jouons ensemble » avec l'école Elie de Sayvre [2025/2026]. <p>8.2. Maintenir l'interconnaissance et la collaboration entre partenaires [3 fois par an] ;</p> <p>8.3. Soutenir la mise en place d'actions au regard des besoins des parents ;</p> <p>8.4. Valoriser des actions sur le site êtreparent85 ;</p> <p>8.5. Proposer des temps d'information et de formation en adéquation avec l'actualité.</p> <ul style="list-style-type: none"> – Conférence « Colosse aux pieds d'argile » pour les partenaires de la parentalité du territoire [S1 2025] ; – Exposition sur les droits des femmes et des ateliers « Partageons nos différences » dans les bibliothèques [S1 2025]. 	
Population cible	Les parents et les professionnels qui rencontrent les parents et travaillent autour de la parentalité.	
Acteurs	Porteurs de l'action	CCPLC
	Partenaires	Collèges, RPE, EAJE, écoles, ALSH, France services, MDSF, partenaires de la santé, MDA, CMP, associations et divers professionnels du territoire.
Moyens / financement mobilisables	Moyens : CCPLC, CAF, REAAP Sources de financement : CCPLC, CAF, ARS, MSA, Département, CPTS.	

Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none">➤ Nombre d'actions de communication ;➤ Nombre de réunions du REAAP ;➤ Evolution des services en faveur du soutien à la parentalité : nombre d'actions, LAEP, PDN, CLAS➤ Nombre de projets mis en place et de partenaires impliqués.
-----------------------------	--

AXE 2	ACTION 9 : Soutenir les parcours éducatifs et scolaires pour tous
Objectif général	Faire du projet éducatif un outil de suivi du parcours de vie des enfants, des jeunes et des parents du territoire.
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> – Proposer une offre d'accueil disponible, adaptée aux besoins diversifiés de tous les enfants, accessible et de qualité, dans toutes les structures de l'enfance et la jeunesse à caractère éducatif ou de loisirs ; – Faciliter l'accès de tous et ainsi lutter contre les inégalités sociales et égalité des chances ; – Suivre les actions qui répondent aux besoins identifiés des enfants et des familles ; – Prévenir le risque de la maltraitance en consolidant les règles d'organisation des structures d'accueil ; – Encourager le développement des PEDT et promouvoir la qualité et la continuité éducative ; – Accompagner les structures du territoire dont l'action est ancrée dans le champ de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse ou de la parentalité, à repérer les difficultés, à former les animateurs, agents et tous les intervenants et atteindre des objectifs communs ; – Faire émerger des CLAS ; – Suivre les recommandations du SPPE.
Rappel des constats	Les acteurs locaux ont fait part durant toute la durée du premier PLUSSE de la nécessité de centraliser l'information et l'accompagnement des professionnels de la petite enfance et les familles, mais aussi de la nécessité de développer la qualité de l'accueil, de former les professionnels, de favoriser l'inclusion des enfants en situation problématique ou complexe et d'accompagner la scolarité.
Modalités d'actions	<p>9.1. Conduire un travail partenarial sur les conditions et les critères d'accueil des enfants avec des situations complexes avec l'organisation des temps d'échanges de pratiques concernant ces situations ;</p> <p>9.2. Sensibiliser les structures à l'accueil du parent ;</p> <p>9.3. Offrir, aux côtés de l'école, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir leur scolarité ;</p> <p>9.4. Renforcer le lien entre tous les intervenants autour de l'enfant (enseignants, éducateurs périscolaires, ...) pour fonder l'équipe éducative ;</p> <p>9.5. Favoriser des temps de rencontre entre les professionnels (enseignants, périscolaires, employés de restauration scolaire, ...) avec un professionnel expert pour répondre aux questions relatives au comportement de l'enfant (Création de la charte du transport scolaire) [2025] ;</p> <p>9.6. Proposer une série de formations et informations pour tous les professionnels qui évoluent avec les enfants, notamment via le REAAP ;</p> <p>9.7. Créer un dispositif sur les réseaux sociaux (Promeneurs du net, etc.) [2027].</p>

Population cible	Les enfants, les jeunes, les familles et les professionnels de l'accueil collectif et de l'enseignement.	
Acteurs	Porteurs de l'action	CCPLC, Services enfance et jeunesse
	Partenaires	Collèges, RPE, EAJE, écoles, ALSH, France services, MDSF, partenaires de la santé, MDA, CMP, associations de parents d'élèves et divers professionnels du territoire.
Moyens / financement mobilisables	Moyens : CCPLC, CAF Sources de financement : CCPLC, CAF, ARS, MSA, Département.	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mise en place du Projet éducatif communautaire et suivi de ses indicateurs ; ➤ Évolution du nombre d'heures en ACM (3-11 ans et 12-17 ans) et du taux de couverture ; ➤ Nombre de projets mis en place pour les jeunes 12-17 ans. 	

AXE 2	ACTION 10 : Améliorer la vie sociale des habitants par la mise en place de dispositifs ou de lieux dédiés	
Objectif général	Renforcer l'information sur l'offre de services du social et de la santé existante en direction du grand public et des acteurs locaux	
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> – Renforcer les liens sociaux et familiaux ; – Encourager les actions collectives et les initiatives locales ; – Favoriser l'implication des habitants dans la réflexion et la mise en place d'actions concrètes ; – Aller vers le développement d'un espace de vie sociale, itinérant, permanent ou périodique. 	
Rappel des constats	<p>Certains indicateurs démographiques et socio-économiques sont plutôt défavorables pour le territoire, l'isolement d'une partie de la population, les problèmes d'accès aux informations santé-social entre autres.</p> <p>Les outils de communication existants sont peu connus et/ou insuffisamment distribués dans les structures locales.</p>	
Modalités d'actions	<p>10.1. Communiquer et informer la population sur les actions du territoire [à poursuivre] ;</p> <p>10.2. Coordination des acteurs du territoire, en impulsant le travail en réseau, afin de favoriser la mise en place d'initiatives communes [2025] ;</p> <p>10.3. Formation des agents à la démarche d' « aller vers » [2025] ;</p> <p>10.3. Impulser l'organisation et animation de rencontres thématiques pour les associations existantes ou en projet [2025] ;</p> <p>10.4. Mise à disposition de moyens matériels et de locaux pour faciliter la mise en place d'actions [2026/2027/2028].</p>	
Population cible	Habitants et partenaires du territoire.	
Acteurs	Porteurs de l'action	CCPLC
	Partenaires	RPE, France services, MDSF, partenaires de la santé, CMP, ADMR, associations et divers professionnels du territoire.
Moyens / financement mobilisables	<p>Moyens : CCPLC, CAF</p> <p>Sources de financement : CCPLC, CAF, ARS, MSA, Département.</p>	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre et types de lieux mises en place ; ➤ Nombre et types d'actions mises en place ; ➤ Nombre de participants et de partenaires impliqués. 	

AXE 2	ACTION 11 : Renforcer les solutions de répit pour les aidants de tout âge	
Objectif général	Coordonner les différents partenaires et dispositifs existants pour le répit des aidants et informer les habitants sur les possibilités existantes	
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> – Mettre en relation les différents partenaires ; – Faciliter l'accès à l'information ; – Suivre et mettre en place des actions qui répondent aux besoins identifiés des aidants ; – Accompagner le développement des solutions de répit pour les aidants du territoire. 	
Rappel des constats	<p>Le besoin de soutenir les aidants est un point mis en avant lors du diagnostic.</p> <p>Plusieurs accueils de jours sont présents sur le territoire. Le Nid des Aidants est présent et actif sur le territoire.</p> <p>Quelques réponses existent sur le territoire, mais celles-ci doivent continuer à être développées.</p>	
Modalités d'actions	<p>11.1. Poursuivre le développement d'une offre diversifiée et coordonnée de répit et d'accompagnement des aidants (information et soutien ; libérer du temps aux aidants, organisation de rencontres...) sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Mise en place du cycle d'ateliers « Aidant - Aidé » autour de l'écriture à France services [S1 2025] ; – Mise en place du cycle d'ateliers « Mon corps et moi » [S2 2025]. <p>11.2. Informer les aidants sur l'offre existante par la mise en place d'actions spécifiques, culturelles et autres ou par diffusion de différents supports de communication ;</p> <ul style="list-style-type: none"> – Intervention du Nid des Aidants au sein de la MFR sur la thématique des jeunes aidants [2025] ; – Réflexion sur un forum des aidants [2026]. <p>11.3. Maintenir l'offre existante sur l'accueil des personnes souffrant de pathologies neurodégénératives ;</p> <p>11.4. Mise en place de permanences régulières du Nid des Aidants sur le territoire [2025].</p>	
Population cible	Proches aidants du territoire de tout âge.	
Acteurs	Porteurs de l'action	CCPLC
	Partenaires	MDPH, Établissements seniors, RPE, France services, MDSF, partenaires de la santé, CMP, ADMR, associations, établissements scolaires, lieux d'accueil enfance et jeunesse et divers professionnels du territoire, etc.

Moyens / financement mobilisables	Moyens : CCPLC Sources de financement : CAF, CCPLC, ARS, MSA, Département, Nid des aidants.
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none">➤ Nombre et type d'actions mises en place ;➤ Nombre et type de supports de communication diffusés ;➤ Nombre et âges de participants.

AXE 2	ACTION 12 : Accompagner l'inclusion des personnes en situation de handicap dès le plus jeune âge	
Objectif général	Améliorer l'accès aux informations, aux lieux et structures d'accueil, contribuer au développement de l'offre d'hébergements alternatifs et assurer un meilleur suivi de l'état de santé des personnes en situation de handicap et de leur entourage.	
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> – Mettre en place des actions pour développer l'accès à l'information et à la communication sur la question du handicap ; – Améliorer l'accessibilité aux lieux et structures d'accueil sur le territoire dès le plus jeune âge ; – Améliorer le repérage et la veille des situations fragiles ; – Développer une stratégie pour améliorer le parcours des personnes en situation de handicap sur le territoire. 	
Rappel des constats	Le diagnostic établi montre la difficulté pour les familles à trouver des lieux d'accueil pour les enfants et jeunes en situation de handicap, mais aussi que le vieillissement et l'isolement des personnes en situation de handicap reste une problématique importante sur le territoire.	
Modalités d'actions	<p>12.1. Mettre en place des actions de sensibilisation sur la question du handicap auprès des enfants dans les écoles, des adolescents, des adultes et des professionnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Mise en place des ateliers « Partageons nos différences » pour les familles dans toutes les bibliothèques [S1 2025] ; <p>12.2. Soutenir l'inclusion des personnes en situation de handicap et notamment en milieu scolaire ;</p> <p>12.3. Participer à la commission d'accessibilité pour améliorer l'adaptation des logements, des services, des structures d'accueil, des commerces concernant l'accès aux personnes à mobilité réduite [2024 puis tous les ans] ;</p> <p>12.4. Accompagner et coordonner le développement des structures d'accueil (accueils de loisirs et crèches) vers des solutions pérennes ;</p> <p>12.5. Elaborer un plan pour faciliter l'inclusion et le parcours de la personne en situation de handicap sur le territoire et accompagner les familles [2025/2026] ;</p> <p>12.6. Améliorer et développer l'information en direction des personnes en situation de handicap et de leur famille en facilitant notamment l'accès au numérique [2027].</p>	
Population cible	Personnes en situation de handicap, leur entourage, les habitants et professionnels du territoire.	
Acteurs	Porteurs de l'action	CCPLC
	Partenaires	MDPH, Etablissement seniors, Etablissements handicap, CCAS, RPE, France services, MDSF, partenaires de la santé, CMP, Services d'aide à domicile, associations et divers professionnels du territoire, Collèges du territoire, etc.

Moyens / financement mobilisables	Moyens : CCPLC Sources de financement : CCPLC, ARS, CAF, MSA, Département.
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none">➤ Nombre de rencontres établies ;➤ Nombre de partenaires impliqués ;➤ Nombre des lieux aménagés ou réaménages ;➤ Nombre d'actions d'information, de formation et de sensibilisation menées.

AXE 2	ACTION 13 : Améliorer la trajectoire de vie des personnes âgées	
Objectif général	Améliorer l'accès aux informations, contribuer au développement de l'offre d'hébergements alternatifs et assurer un meilleur suivi de l'état de santé des personnes âgées et de leur entourage.	
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> – Faciliter l'accès aux actions existantes sur le territoire au plus grand nombre de personnes âgées et notamment à celles résidant à domicile ; – Favoriser le lien social ; – Réduire l'isolement des personnes âgées à domicile ; – Accompagner les aidants ; – Faciliter le parcours de la personnes âgées sur le territoire ; – Faciliter l'accès aux transports et/ou aux services pour les personnes âgées à mobilité réduite. 	
Rappel des constats	La population du Pays de La Châtaigneraie est vieillissante. Plus d'un quart de la population vit seule dans ce territoire à dominante rurale et dans un contexte de précarité plus marquée que sur le reste du département.	
Modalités d'actions	<p>13.1. Coordonner des actions de lien social impulsées par le collectif d'animateurs d'établissements (semaine bleue) [à poursuivre tous les ans] :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Représentation du du spectacle « Le mariage d'Aimé et Paulette » à destination des séniors, résidents ou non en structures [2025] ; – Spectacle intergénérationnel avec les enfants du RPE [2025/2026] ; – Projet de déambulations de clowns au sein des structures [2025/2026]. <p>13.2. Identifier et communiquer sur les lieux ressources (Annuaire santé social famille) [2026 / 2028] ;</p> <p>13.4. Mettre en place des temps de formation pour mieux communiquer et sensibiliser aux problématiques en lien avec de la perte d'autonomie ;</p> <p>13.5. Favoriser la mobilité des personnes âgées à mobilité réduite ;</p> <p>13.6. Diffusion du Séniors Mag' [Trois fois par an] ;</p> <p>13.7. Elaborer un plan pour faciliter le parcours de la personne âgée sur le territoire [2025/2026] ;</p> <p>13.8. Accompagner et coordonner le développement des structures d'accueil et d'accompagnement des personnes âgées (Habitats inclusifs, ...) [S1 2025].</p>	
Population cible	Séniors du territoire, leur entourage et les professionnels du territoire.	
Acteurs	Porteurs de l'action	CCPLC
	Partenaires	MDPH, Etablissements séniors et handicap, RPE, France services, MDSF, partenaires de la santé, CMP, ADMR, associations et divers professionnels du territoire, CCAS, Bien dans sa maison, etc.

Moyens / financement mobilisables	Moyens : CCPLC Sources de financement : CCPLC, ARS, CAF, MSA, Département.
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none">➤ Nombre et type d'actions mises en place pour maintenir le lien social et prévenir la perte d'autonomie ;➤ Nombre de rencontres effectuées ;➤ Réalisation d'un plan sur le parcours de la personnes âgées sur le territoire ;➤ Nombre et type de structures d'accueil et d'accompagnement présentes sur le territoire ;➤ Nombre de supports de communication diffusés.

AXE 3 : Consolider les actions de prévention et de promotion à la santé pour tous

AXE 3	ACTION 14 : Mettre en place des actions de prévention dès le plus jeune âge en direction des enfants et des parents
Objectif général	Accompagner les enfants citoyens à devenir acteurs de leur santé.
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> – Mettre en place des actions de promotion de la santé et de prévention en direction des enfants et de leurs parents, en s'appuyant sur l'existant ; – Améliorer le repérage et promouvoir les actions des services du territoire ; – Veiller à la santé mentale dès le plus jeune âge ; – Renforcer et promouvoir l'importance d'une santé mentale positive.
Rappel des constats	<p>Le diagnostic du territoire met en évidence :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un taux de natalité plus bas qu'au niveau national ; - Une capacité d'accueil des enfants qui reste à surveiller. <p>Les acteurs locaux ont fait part de la nécessité de développer des actions de prévention dès le plus jeune âge sur des thématiques prioritaires (écrans, alimentation, hygiène, ...).</p> <p>Les actions de sensibilisation et de promotion à la santé menées sur le PLUSSF 2019-2024 sont à approfondir et à poursuivre.</p>
Modalités d'actions	<p>14.1. Mise en place d'actions en direction des jeunes enfants, de leurs parents et des professionnels de la petite enfance :</p> <ul style="list-style-type: none"> – En s'appuyant sur les actions déjà existantes et en développant de nouvelles ; – En ciblant certaines thématiques prioritaires : écrans, compétences psycho-sociales, bien être, émotion/éveil, hygiène de vie (sommeil, alimentation, hygiène bucco-dentaire,) ; – En développant des actions au sein de différentes structures : établissements scolaires, crèches, accueils de loisirs, matinées éveils, ... <p>A destination des 0 – 3 ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Ateliers pour sensibiliser les enfants à l'équilibre alimentaire à travers des découvertes culinaires [S1 2025] ; – Ateliers motricité globale, alimentation, troubles de l'oralité [S2 2025] ; – Ateliers en extérieur, autour de l'eau, de la nature et des environnements sains pour la santé [2026]. <p>A destination des 3 – 10 ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Temps de sensibilisation sur l'hygiène bucco-dentaire, l'hygiène corporelle, la relaxation, le sommeil [2025] ; – Temps de sensibilisation sur l'alimentation et l'activité physique [2026].

	<p>14.2. Développer des actions de prévention selon différentes modalités et sous différents formats (ateliers thématiques, groupes de paroles, temps d'échanges avec les parents, conférence, ciné-débat, RPE Mag' etc.) [à poursuivre] ;</p> <p>14.3. Identifier des lieux ressources d'accès aux informations et à la prévention. Ce travail devra s'articuler avec l'annuaire santé et social qui sera mis à jour [2026 puis tous les 2 ans].</p>	
<p>Population cible</p>	<p>Jeunes enfants (0-10 ans), leurs parents et les partenaires locaux.</p>	
<p>Acteurs</p>	<p>Porteurs de l'action</p>	<p>CCPLC, établissements scolaire, structures d'accueil, association du territoire, professionnels du territoire.</p>
	<p>Partenaires</p>	<p>CAF, ARS, MSA, Département, CPAM, MSA, Éducation Nationale, établissements scolaires, CCAS, micro-crèches, centres de loisirs, professionnels de santé, associations de parents d'élèves, IREPS, CMP enfants, RPE, etc.</p>
<p>Moyens / financement mobilisables</p>	<p>Moyens : CCPLC Sources de financement : CCPLC, CAF, ARS, MSA, Education Nationale, CPAM, CPTS</p>	
<p>Indicateurs de suivi</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre d'actions de prévention mises en place ; ➤ Types d'intervention ; ➤ Nombre et profil des bénéficiaires ; ➤ Nombre et profil des acteurs impliqués. 	

AXE 3	ACTION 15 : Mettre en place des actions de prévention auprès des adolescents, des jeunes, des jeunes adultes et de leurs parents	
Objectif général	Accompagner les jeunes citoyens à devenir acteurs de leur santé	
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> – Développer les connaissances et savoir-faire en matière de santé chez les jeunes et leurs parents ; – Améliorer le repérage et promouvoir les actions des services du territoire ; – Renforcer et promouvoir l'importance d'une santé mentale positive. 	
Rappel des constats	Des actions de sensibilisation et de promotion à la santé menées sur le PLUSSF 2019-2024 qui sont à approfondir et à poursuivre.	
Modalités d'actions	<p>15.1. Mise en place d'actions en direction des jeunes et de leur parents en ciblant les thématiques prioritaires (Santé mentale, addictions, alimentation équilibrée et respectueuse de l'environnement, activité physique, écrans, réseaux sociaux, harcèlement, compétences psycho-sociales, hygiène de vie, santé sexuelle, estime de soi, relations garçons-filles, respect de l'environnement etc.) :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Poursuite du projet Ados'faire en lien avec l'AMI « Fond de lutte contre les addictions » [2025 / 2026] ; – Sessions de sensibilisation à destination des élèves de 6e et 5e sur la thématique des écrans et des dangers d'Internet [2025] – Session de sensibilisation sur les relations filles-garçons, le consentement et le respect de l'autre, à destination des élèves de 4e et 3e [S1 2025] – Conférence sur la thématique du harcèlement en milieu sportif et éducatif [S1 2025]. <p>15.2. Développer des actions selon différentes modalités (pédagogies actives) et sous différents formats : ateliers thématiques, groupes de paroles, temps d'échanges avec les parents, conférence, ciné-débat, magazine ;</p> <p>15.3. S'appuyer sur les outils existants CAF-CPAM pour les futurs parents.</p>	
Population cible	Adolescents, jeunes et jeunes adultes (à partir de 11 ans) ; Parents ; Partenaires locaux.	
Acteurs	Porteurs de l'action	CCPLC, établissements scolaire, structures d'accueil, association du territoire, professionnels du territoire.
	Partenaires	ARS, CAF, MSA, MDA, Département, France service, établissements scolaires, Foyers des jeunes, associations des parents d'élèves, CPAM, Familles Rurales, Mission locale, professionnels de santé, associations du territoire, CMP, promotion santé, avenir santé, CSAPA, planning familial etc.

Moyens / financement mobilisables	Moyens : CCPLC Sources de financement : CCPLC, CAF, ARS, MSA, Education Nationale, CPAM, CPTS
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none">➤ Nombre d'actions de prévention mises en place ;➤ Types d'interventions réalisées ;➤ Nombre et profils des bénéficiaires ;➤ Nombre et profils des acteurs impliqués.

AXE 3	ACTION 16 : Développer des actions de prévention à destination des personnes en situation de handicap de tout âge, résidentes ou non en structure	
Objectif général	Accompagner les citoyens en situation de handicap à être acteur de leur santé	
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter l'accès aux actions existantes sur le territoire au plus grand nombre en situation de handicap et notamment pour celles résident à domicile ; - Prévenir la perte d'autonomie ; - Améliorer le repérage et promouvoir les actions des services du territoire ; - Favoriser le lien social ; - Prévenir et maintenir le bien-être mental. - Renforcer et promouvoir l'importance d'une santé mentale positive. 	
Rappel des constats	<p>Le diagnostic du territoire met en évidence :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un taux de bénéficiaires de l'AAH de 4.3% - Une nécessité d'adapter le parcours de la personne en situation de handicap - Une nécessité d'améliorer l'accessibilité sur le territoire <p>Plus d'un quart de la population vit seule dans ce territoire à dominante rurale et dans un contexte de précarité plus marquée que sur le reste du département.</p>	
Modalités d'actions	<p>16.1. Mise en place d'actions de prévention structurées autour des actions existantes et d'actions nouvelles (ateliers collectifs de prévention-sensibilisation, conférence, ciné-débat) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Forum parcours handicap [S1 2025] ; - Organisation du Duo Day [S2 2025 puis tous les ans] ; - Ateliers de sensibilisation au sport adapté au sein des collèges [2025 puis tous les ans] ; <p>16.2. Identifier des lieux ressources d'accès aux informations et à la prévention (Création d'un point info handicap) [2027]. Ce travail devra s'articuler avec l'annuaire santé, social famille qui sera mis à jour [2026 puis tous les deux ans] ;</p> <p>16.3. Communiquer sur les actions mise en place sur le territoire ;</p> <p>16.4. Mise en place de temps de formation et de sensibilisation autour des problématiques liées au handicap et à la perte d'autonomie ;</p> <p>16.5. Participer à la commission d'accessibilité du territoire [Fin 2024 puis tous les ans].</p>	
Population cible	Habitants du territoire.	
Acteurs	Porteurs de l'action	CCPLC, hôpital local, associations du territoire, professionnels de santé, établissements pour personnes en situation de handicap.

	Partenaires	ARS, CAF, MSA, Groupe Hospitalier des Collines Vendéennes, Associations du territoire, Département, CPAM, Promotion santé, professionnels de santé, CH Mazurelle, Familles rurales, association MDPH, établissements pour personnes en situation de handicap.
Moyens / financement mobilisables	Moyens : CCPLC Sources de financement : CCPLC, CAF, ARS, MSA, CNSA, CPAM, Département	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre d'actions de prévention réalisées ; ➤ Nombre et profils des bénéficiaires ; ➤ Thématiques traitées lors des actions ; ➤ Mise en place de formations destinées aux acteurs et à l'entourage des personnes en situation de handicap : nombre de personnes formées, thèmes des formations proposées. 	

AXE 3	ACTION 17 : Développer des actions de prévention à destination des personnes âgées, résidentes ou non en structure
Objectif général	Accompagner les séniors à rester autonomes et en bonne santé.
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> – Faciliter l'accès aux actions existantes sur le territoire pour un maximum de personnes âgées, en particulier celles vivant à domicile ; – Prévenir la perte d'autonomie des personnes âgées ; – Améliorer le repérage des besoins et promouvoir les actions des services locaux ; – Renforcer les liens sociaux ; – Prévenir et préserver le bien-être mental des personnes âgées. – Renforcer et promouvoir l'importance d'une santé mentale positive.
Rappel des constats	<p>Le diagnostic du territoire met en évidence :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une population vieillissante (indice de vieillissement de 113 en 2020 contre 84.4 au niveau national) ; - Une nécessité d'adapter le parcours de la personne âgée sur le territoire ; - Une nécessité d'améliorer l'accessibilité sur le territoire. <p>Plus d'un quart de la population vit seule dans ce territoire à dominante rurale et dans un contexte de précarité plus marquée que sur le reste du département.</p>
Modalités d'actions	<p>17.1. Mise en place d'actions de prévention sur diverses thématiques (Groupe de paroles aidants-aidés, ateliers collectifs de prévention-sensibilisation, conférence, ciné-débat) :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Matinée d'éveil intergénérationnelles [à poursuivre] ; – Organisation de déambulations de clowns au sein des structures [S1 2025 et 2026] – Organisation d'un atelier « Code de la route » [S1 2025 puis tous les ans] ; – Mise en place du cycle d'ateliers « Bienvenue à la retraite » [S1 2025 puis 2027] ; – Mise en place du cycle d'ateliers « Une vie devant nous » [S1 2025] ; – Mise en place du cycle d'ateliers « Pep's Eureka » [S2 2025]. <p>17.2. Coordonner les actions de lien social impulsées par le collectif d'animateurs d'établissements : la Semaine Bleue [à poursuivre] ;</p> <p>17.3. Identifier des lieux ressources d'accès aux informations et à la prévention. Ce travail devra s'articuler avec l'annuaire santé et social qui sera mis à jour [2026 puis tous les deux ans] ;</p> <p>17.4. Communiquer sur les actions existantes mise en place sur le territoire (Diffusion du Séniors Mag') [S1 2025 puis tous les quatre mois] ;</p> <p>17.5. Mise en place de temps de sensibilisation afin de mieux communiquer et de sensibiliser aux problématiques et réalités de la perte d'autonomie.</p>

Population cible	Personnes de plus de 60 ans	
Acteurs	Porteurs de l'action	CCPLC, hôpital local, associations du territoire, professionnels de santé, établissements séniors.
	Partenaires	ARS, CAF, MSA, Groupe Hospitalier des Collines Vendéennes, Associations du territoire, Département, CPAM, Promotion santé, professionnels de santé, CH Mazurelle, Familles rurales, association MDPH, établissements séniors.
Moyens / financement mobilisables	Moyens : CCPLC Sources de financement : CCPLC, ARS, CAF, MSA, CNSA, CPAM, Caisses de retraite, ASEPT, Département, CPTS	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre d'actions de préventions effectuées ; ➤ Nombre et profils des bénéficiaires ; ➤ Thématiques abordées ; ➤ Mise en place des formations en direction des acteurs et de l'entourage des personnes âgées nombre de personnes formées, thèmes des formations proposées. 	

AXE 3	ACTION 18 : Mettre en place de formations pluriprofessionnelles pour développer les compétences des professionnels locaux	
Objectif général	Renforcer et actualiser les compétences des professionnels du territoire tout en créant une dynamique d'interconnaissance et de collaboration.	
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> – Améliorer le repérage des conduites à risque ; – Développer le réseau des partenaires pour favoriser l'échange d'information de savoirs et compétences. – Faciliter l'acquisition de ressources communes afin de collaborer sur des thématiques partagées ; – Renforcer et promouvoir l'importance d'une santé mentale positive. 	
Rappel des constats	Les professionnels du territoire sont dans une démarche d'interconnaissance et de développement des compétences en liens avec leur profession.	
Modalités d'actions	18.1. Organiser ou faciliter l'organisation de formations communes sur diverses thématiques pour mieux prévenir, anticiper et interagir face à certaines situations : <ul style="list-style-type: none"> – Sensibilisation aux violences conjugales à destination des élus et des secrétaires de mairie [S1 2025] ; – Formation des agents d'accueil à la gestion des comportements agressifs [2026] ; – Formation PSSM [2026]. 	
Population cible	Partenaires locaux.	
Acteurs	Porteurs de l'action	CCPLC et autres partenaires.
	Partenaires	ARS, CAF, MSA, Département, Promotion santé, France services, CPAM, gendarmerie, CSAPA, CMP, établissements scolaires, associations du territoire, Centre hospitalier Mazurelle, Préfecture, professionnels de santé, etc.
Moyens / financement mobilisables	Moyens : CCPLC Sources de financement : CCPLC, CAF, MSA, ARS, CPTS, Professionnels de santé, Préfecture, Département	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre de formations organisées ; ➤ Type de formations et profil des participants. 	

AXE 3	ACTION 19 : Mettre en place des actions de prévention en santé environnementale	
Objectif général	Protéger la santé publique en réduisant les risques liés à l'environnement.	
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> – Informer le public sur les impacts des facteurs environnementaux sur la santé, comme la pollution, les produits chimiques ou les changements climatiques ; – Identifier et évaluer les risques environnementaux sur le territoire pour cibler les interventions nécessaires ; – Promouvoir un habitat favorable à la santé ; – Renforcer et promouvoir l'importance d'une santé mentale positive. 	
Rappel des constats	<p>La part des logements du parc privé potentiellement indigne (PPPI) est de 4.1% pour le territoire et de 4% en Vendée.</p> <p>Une étude contre le radon a été menée sur le territoire en 2019. Selon IRSN, le territoire de la CCPLC est toujours exposé à la problématique du radon.</p> <p>On observe une évolution du climat avec des impacts parfois néfastes pour la santé.</p>	
Modalités d'actions	<p>19.1. Promouvoir les aides à l'habitat de la Communauté de Communes [à poursuivre] ;</p> <p>19.2. Suivre et renforcer la mise en place de l'OPAH [à poursuivre] ;</p> <p>19.3. Conduire des actions d'information sur les droits, les aides et les accompagnements possibles pour favoriser l'amélioration de la qualité des logements [S1 2025] ;</p> <p>19.4. Valider la conformité du locatif pour les bailleurs privés : « permis de louer » [2025/2026] ;</p> <p>19.5. Sensibiliser et responsabiliser les citoyens, à une alimentation favorable à la santé et à l'environnement [à poursuivre] ;</p> <p>19.6. Conduire des actions d'information du public et des principaux acteurs concernés par le risque radon ;</p> <p>19.7. Encourager et accompagner les projets de renaturation des espaces (Projet « La haie », projet « Bulle de nature ») [2025/2026].</p>	
Population cible	Habitant du territoire	
Acteurs	Porteurs de l'action	CCPLC
	Partenaires	ARS, CAF MSA, CPIE, Préfecture, communes, DREAL, professionnels de santé, Promotion Santé, ANAH, ADILE, Département, associations, bailleurs sociaux et privés, etc.

Moyens / financement mobilisables	Moyens : CCPLC Sources de financement : CCPLC, CAF, MSA, ARS, Département, Région.
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none">➤ Evolution de l'OPAH ;➤ Nombre et type d'actions menées ;➤ Nombres de PCAT versées par la collectivité ;➤ Mise en place du « permis de louer ».

AXE 3	ACTION 20 : Forum santé / médicosocial / social Mettre en place des actions de prévention et d'information à destination de l'ensemble des habitants du Pays de La Châtaigneraie	
Objectif général	Créer des manifestations et des espaces d'échange et de partage d'informations sur des questions de santé et du social.	
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> – Promouvoir des temps d'information sur les thématiques de la santé et les thématiques de l'enfance, la jeunesse et la famille ; – Garantir une meilleure connaissance des dispositifs et des structures du domaine sanitaire, médicosocial et social. 	
Rappel des constats	Une action mise en œuvre lors du PLUSSF passée et jugée à poursuivre par les élus et l'ensemble des partenaires locaux.	
Modalités d'actions	<p>20.1. Organiser un forum réunissant les acteurs sanitaires, médicosociaux, sociaux et les institutions, afin d'échanger sur les thématiques liées à l'accès aux droits, à la santé, à la vie sexuelle et affective, aux addictions, à la santé mentale, à la santé environnementale, à la nutrition, etc. [2026] ;</p> <p>20.2. Mettre en place des sessions ou des journées de sensibilisation destinées à des publics spécifiques ou à l'ensemble de la population :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Création du mois de l'égalité [2025] – Exposition « Prendre soin de soi » au sein de l'Hôpital des Collines Vendéennes [2025] <p>20.3. Diffusion du Santé Mag' deux fois par an. Pour 2025, les thématiques seront : les risques domestiques et le sommeil.</p> <p>20.4. Etre relais des campagnes de prévention nationales : Octobre Rose, Mois sans Tabac, Mars Bleu, Dry January, etc.</p>	
Population cible	Habitants du territoire	
Acteurs	Porteurs de l'action	CCPLC
	Partenaires	Ensemble des acteurs de santé du territoire, du social, de l'enfance, de la jeunesse.
Moyens / financement mobilisables	Moyens : CCPLC Sources de financement : CCPLC, CAF, MSA, ARS, Département, CNSA.	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre de stands et thématiques ; ➤ Nombre d'actions menées ; ➤ Nombre de structures participantes ; ➤ Nombre de visiteurs et profils de ces derniers. 	

6.2. ANNEXE 2 : DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération du Conseil Communautaire en date du 17 octobre 2024 actant le renouvellement du PLUSSF.

Séance du 17 octobre 2024 - C248/2024
Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Envoyé en préfecture le 22/10/2024
Reçu en préfecture le 22/10/2024
Publié le
ID : 085-248500415-20241017-C248B_2024-DE

C248/2024

Votants : 29
Présents : 25
Pouvoirs : 4
Absents : 6

Pour : 29
Contre : 0
Blanc : 0
Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 17 OCTOBRE 2024

Conformément à son obligation d'être réuni au moins une fois par trimestre, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie a été régulièrement convoqué le vendredi 11 octobre 2024. Selon l'art. R.2121-7 du CGCT, la convocation a été affichée aux portes de la Maison de Pays.

Monsieur Valentin JOSSE, Président, étant empêché, le Conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Christian CHATELLIER, 1er Vice-Président en exercice (art. L.5211-2 du CGCT) au siège de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie - La Tardière - 85120 TERVAL.

Le Conseil communautaire a nommé Monsieur Alain CAREIL comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers requis pour le quorum : 18

Pour la présente délibération :

Etaient présents : BATY Jean-Marie, BETARD Nathalie, BLOT Michel, BRIFFAUD Louis-Marie, BROMET Jeanne-Marie, CAREIL Alain, CHAIGNEAU Marie-Michelle, CHARBONNEAU Valérie, CHASSERIEAU Brigitte, CHATELLIER Christian, COUSIN Pascal, CRABEIL Damien, GIRARD Laurence, GIRAUD Jean-Marie, GLAESS Jean-Marc, GODET Edwige, GOURMAUD Damien, GOURMAUD Yvon, GUENION Christian, LESAUVAGE Ghislaine, MARQUIS Jean-Pierre, MAURIN Emmanuel, MOREAU Cédric, MOTTARD Bernard, PACTEAU Jean.

Absents mais représentés : BALQUET Anouck représentée par COUSIN Pascal, BOISSON Philippe représenté par BRIFFAUD Louis-Marie, CHATONIER Jean-Michel représenté par GUENION Christian, GALLAIS Guillaume représenté par CHAIGNEAU Marie-Michelle.

Absents et excusés : AUBINEAU Corinne, BECOT Pascal, GIRARD Patrick, JOSSE Valentin, LELOT Christine, MOTTARD Daniel.

Le quorum est atteint.

SANTE/SOCIAL : APPROBATION DU PLAN LOCAL UNIQUE SANTE SOCIAL FAMILLES (PLUSSF) 2025-2029 AVEC L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Vu le Code la santé publique, notamment ses articles L1434-2, et L1434-17 prévoyant que « la mise en œuvre du projet régional de santé peut faire l'objet de contrats locaux de santé conclus par l'agence, notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social » ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2024-DCL-BICB-228 du 21 mars 2024 portant modification des statuts de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie, et notamment leurs articles 2.8 en matière de santé et 2.11 en matière de petite enfance, enfance et jeunesse ;

Le Conseil communautaire a décidé à l'unanimité des membres présents et représentés :



Envoyé en préfecture le 22/10/2024
Reçu en préfecture le 22/10/2024
Publié le
ID : 085-248500415-20241017-C248B_2024-DE

Séance du 17 octobre 2024 – C248/2024

Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de La Ch

- d'approuver le projet de Plan local unique santé social familles PLUSSF, ci-annexé, avec l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire et la Caisse d'Allocations Familiales pour une durée de 5 années, à compter du 1er janvier 2025, dont les objectifs sont de :
 1. Améliorer l'accès aux droits, aux informations et a une offre de sante de qualité.
 2. Améliorer le parcours toute au long de la vie.
 3. Consolider les actions de prévention et de promotion de la santé pour tous.
- d'autoriser le Président à signer ledit document ;
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président en charge du pôle "Services à la personne" ou le Vice-Président en charge du pôle « Qualité de Vie » à signer tous actes y afférents.

Fait et délibéré, le jour, mois et an ci-dessus.

Mise en ligne le :

24 OCT. 2024

Alain CAREIL
Secrétaire de séance



Pour extrait conforme

Certifié exécutoire :

24 OCT. 2024

Pour le Président empêché,
Christian CHATELIER 1^{er} Vice-Président

• Le Président informe que la présente décision, à supposer que celle-ci elle fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage :

- d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'île Gioriette 44041 NANTES CEDEX,
- ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Conformément à l'article R421-7 du Code Justice administrative, les personnes résidant en outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de, respectivement, un et deux mois pour saisir le Tribunal.

6.3. ANNEXE 3. STRUCTURES ACCOMPAGNEES PAR LA CAF DE LA VENDEE

NOM EQUIPEMENT	TYPE ACTIVITE	NATURE ACTIVITE	COMMUNE EQUIPEMENT
MA Pit choun	EAJE	MULTI	LA CHATAIGNERAIE
ALSH Laguépie	ALSH	EXTRASCOLAIRE	TERVAL
Accueil periscolaire La Châtaigneraie	ALSH	PERISCOLAIRE	LA CHATAIGNERAIE
Accueil periscolaire La Tardière	ALSH	PERISCOLAIRE	TERVAL
Mercredis ALSH	ALSH	PERISCOLAIRE	TERVAL
Activ' Ados	ALSH	ACCUEILSADOS	TERVAL
RAM CC Pays de la Châtaigneraie	RAM	RAM	LA CHATAIGNERAIE
Accueil periscolaire "Les P'tits Cheff"	ALSH	PERISCOLAIRE	CHEFFOIS
MC "Les Fripouilles"	EAJE	MICRO	ST HILAIRE DE VOUST
MC "Les Lutins"	EAJE	MICRO	CHEFFOIS
MC "Crèche N'Do" Terval	EAJE	MICRO	LA TARDIERE
Accueil periscolaire FR Antigny	ALSH	PERISCOLAIRE	Multi-communal
EXTRA "Le P'tit Nid"	ALSH	EXTRASCOLAIRE	ANTIGNY
Accueil periscolaire "La Farandole"	ALSH	PERISCOLAIRE	Multi-communal
EXTRA "La Farandole"	ALSH	EXTRASCOLAIRE	MOUILLERON ST GERMAIN
Accueil periscolaire "Fr St Pierre du Chemin"	ALSH	PERISCOLAIRE	Multi-communal
EXTRA "Pattes de Mouche"	ALSH	EXTRASCOLAIRE	ST PIERRE DU CHEMIN

6.1. ANNEXE 4 LES AIDES DE LA CAF AU FONCTIONNEMENT DE STRUCTURES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE LA CHATAIGNERAIE

territoire d'implantation	Structure	Prestation de service et bonus		Aide tarification	Aide au transport	Aide handicap	Financement TZNR
		2022	2023	2023	2023	2023	2023
CCPLC	RAM	42 898 €	47 697 €				15 000 €
	Laguépie	17 580 €	18 849 €	4 973 €		7 289 €	
	Activ'Ados	4 729 €	4 907 €	919 €			
	Multi-accueil	170 551 €	183 082 €				
	Coordination	12 720 €	12 720 €				
Mairie de St Hilaire de Voust	Micro-crèche	99 606 €	134 540 €				
Mairie de Cheffois	Micro-crèche	104 396 €	119 513 €				
	périscolaire	4 449 €	4 768 €				
Antigny	Alsh	30 094 €	35 759 €	3 205 €			
Familles Rurales St Pierre du Chemin	Alsh	23 071 €	27 175 €	3 308 €			
Familles Rurales Mouilleron St Germain	Alsh	33 829 €	41 422 €	3 761 €	6 237 €	6 213 €	
Mairie de La Tardière	Micro-crèche	86 762 €	130 732 €				
	périscolaire	8 220 €	6 887 €				
Mairie de St Maurice des Noues	Micro-crèche						
Mairie de La Châtaigneraie	périscolaire	10 277 €	11 121 €				
		649 182 €	779 173 €	16 166 €	6 237 €	13 502 €	15 000 €

TOTAL 2023	813 911,6 €
TOTAL 2018 avant signature PLUSSE	381 200,0 €

6.2. ANNEXE 5. LISTE DES PARTENAIRES

STRUCTURES	FONCTION
Accueil de loisirs Antigny	Animateurs
Accueil de loisirs Antigny	Président Association
Accueil de loisirs La Tardière	Responsable
Accueil de loisirs Mouilleron Saint-Germain	Animateurs
Accueil de loisirs Mouilleron Saint-Germain	Président Association
Accueil de loisirs Saint-Pierre du chemin	Animateurs
Accueil de loisirs Saint-Pierre du chemin	Président Association
ACLMSV85 agir contre la mucoviscidose en sud Vendée	Membres
Action Handicap Vendée	Membre
ADMR SAD	Responsable de Secteur
ADMR SSIAD	IDE Coordinatrice
Amicale des donneurs de sang	Membres
Amicale des retraités	Président
AREV	Président
ARS	Chargé de développement territorial en santé
ARS	Directeur de la Délégation territoriale de la Vendée
Association des conjoints survivants -FAVEC 85	Membres
Association ESMEALDA	Vie -présidente
Association Familles Rurales	Référente
Association française des diabétiques 85/49	Président
Association LES PTITS ARTISTES	Présidente association
Association Malvoyant Valentin HAUY	Membre
Atout Linge	Président
Atout Linge	Directrice
Brigade Châtaigneraie/Pouzauges	Adjudant-Chef
CAF	Conseillère technique en action social
CAF	Responsable action social
CAF	Travailleuse sociale
CARSAT	Assistante sociale
CCAS La Châtaigneraie	Responsable
CCFD terre solidaire (comité catholique contre la faim et pour le développement)	Membres
CH Mazurelle	Cadre CMP Adulte
CH Mazurelle	Cadre supérieur CMP Adulte
CH Mazurelle	Cadre CMP Enfant
CH Mazurelle	Cadre supérieur CMP Enfant
CH Mazurelle	Soignants CMP Adulte
CH Mazurelle	Soignants CMP Enfant
CIAS	Directrice
Club « La Fraternité"	Président
Club amical Antignolais	Président

Club amical Antignolais	Président
Club de l'Amitié	Président
Club de l'Amitié des Retraités	Président
Club des Amis du 3eme âge	Président
Club Loisirs Amitié	Président
Collège Pierre Mendès France - LA CHATAIGNERAIE	Secrétariat
Collège Pierre Mendès France - LA CHATAIGNERAIE	Assistante sociale
Collège Pierre Mendès France - LA CHATAIGNERAIE	Infirmière
Collège Pierre Mendès France - LA CHATAIGNERAIE	Vie scolaire
Collège Pierre Mendès France - LA CHATAIGNERAIE	Directrice
Collège St Joseph - LA CHATAIGNERAIE	Secrétariat
Collège St Joseph - LA CHATAIGNERAIE	Directrice
Collège St Joseph - LA CHATAIGNERAIE	CPE
Communauté de communes Pays de La Châtaigneraie	Responsable pôle Services à la personnes
Communauté de communes Pays de La Châtaigneraie	Animatrice Relais Petite Enfance
Communauté de communes Pays de La Châtaigneraie	Coordinatrice France sévices
Communauté de communes Pays de La Châtaigneraie	Animatrice TZNR
Communauté de communes Pays de La Châtaigneraie	Conseiller numérique
Communauté de communes Pays de La Châtaigneraie	Responsable Accueil de loisirs LAGUEPIE
Commune de ANTIGNY	Maire
Commune de BAZOGES EN PAREDS	Maire
Commune de BREUIL-BARRET	Maire
Commune de CEZAI	Maire
Commune de CHEFFOIS	Maire
Commune de LA CHAPELLE AUX LYS	Maire
Commune de LA CHATAIGNERAIE	Maire
Commune de LA TARDIERE	Maire
Commune de LOGE-FOUGEREUSE	Maire
Commune de MARILLET	Maire
Commune de MENOMBLET	Maire
Commune de MOUILLERON ST GERMAIN	Maire
Commune de SAINT HILAIRE DE VOUST	Maire
Commune de SAINT MAURICE DES NOUES	Maire
Commune de ST MAURICE LE GIRARD	Maire
Commune de ST PIERRE DU CHEMIN	Maire
Commune de ST SULPICE EN PAREDS	Maire
Commune de THOUARSAIS-BOUILDROUX	Maire
Conseil Départemental de la Vendée	Educatrice de prévention
Conseil Départemental de la Vendée	Assistante sociale
Conseil Départemental de la Vendée	Référente Autonomie CD 85
Coordonnatrice départementale en écoles prioritaires	Enseignante

CPAM	Sous-Directeur
CPTS	Vice-Président CPTS
CPTS	Coordinateurs
CSAPA La métairie	Chargé de développement
Don d'organes 85	Membres
École Charles-Louis Largeteau - MOUILLERON SAINT GERMAIN	Directrice
École du Sacré Cœur - SAINT MAURICE LE GIRARD	Directrice
École du Sacré Cœur - SAINT PIERRE DU CHEMIN	Directrice
École Élémentaire du Sacré Cœur - MOUILLERON SAINT GERMAIN	Directrice
École Élémentaire Elie De Sayvre - LA CHATAIGNERAIE	Directrice
École Élémentaire Ste Marie - LA CHATAIGNERAIE	Directrice
École Les Tilleuls - CHEFFOIS	Directrice
École Les Tuileries - SAINT PIERRE DU CHEMIN	Directrice
École Paul Henri Tisseau - BAZOGES EN PARDES	Directrice
Ecole Privée Notre-Dame de la Vallée - CHEFFOIS	Directrice
École Publique - LOGE FOUGEREUSE	Directrice
École Publique - SAINT SULPICE EN PAREDS	Directrice
École Saint Joseph - ANTIGNY	Directrice
École Sainte Marie - BAZOGES EN PAREDS	Directrice
École St André Élémentaire - LA TARDIERE	Directrice
École St Jean De Bosco - SAINT MAURICE DES NOUES	Directrice
École St Joseph - SAINT HILAIRE DE VOUST	Directrice
École St Michel - MENOMBLET	Directrice
École Ste Marie - THOUARSAIS BOUILDROUX	Directrice
Education Nationale	Inspecteur (IEN)
Education Nationale	Conseiller
EHPAD Bon Accueil	IDE Coordinatrice
EHPAD Bon Accueil	Directrice
EHPAD Bon Accueil	Animateur
EHPAD La clé de sol	Directrice
EHPAD La clé de sol	IDE Coordinatrice
EHPAD La clé de sol	Animatrice
EHPAD La PIERRE ROSE	IDE Coordinatrice
EHPAD La PIERRE ROSE	Directrice
EHPAD La Pierre rose	Animatrice
EHPAD le bocage	Directrice
EHPAD le bocage	IDE Coordinatrice
EHPAD le bocage	Animatrice
Familles rurales - ANTIGNY	Président
Familles rurales - BAZOGES EN PAREDS	Président
Familles rurales - CHEFFOIS	Président
Familles rurales - CHEFFOIS	Service RS
Familles rurales - LA CHAPELLE AUX LYS	Président
Familles rurales - LOGE-FOUGEREUSE	Président

Familles rurales - MOUILLERON EN PAREDS	Président
Familles rurales - SAINT GERMAIN DE L'AIGUILLER	Président
Familles rurales - SAINT HILAIRE DE VOUST	Président
Familles rurales - SAINT MAURICE DES NOUES	Président
Familles rurales - SAINT MAURICE LE GIRARD	Président
Familles rurales - SAINT PIERRE DU CHEMIN	Président
Familles rurales - THOUARSAIS BOUILDROUX	Président
Familles rurales - THOUARSAIS BOUILDROUX	Président
Familles Rurales de Vendée	Chargé de mission enfance Jeunesse et vie sociale
Fédération Géronto Psy / équipe mobile	Infirmière
Fédération Géronto Psy / équipe mobile	Cadre de santé
Fleurs de Lys	Président
FNATH (association des accidentés de la vie)	Membres
Foyer club du 3ème Age	Président
France Alzheimer Vendée	Président
Hôpital des Collines Vendéennes	Cadre supérieure des soins
Hôpital des Collines Vendéennes	Cadre supérieur socio-éducatif
Hôpital des Collines Vendéennes	Responsable des affaires générales
Hôpital des Collines Vendéennes	Directrice
Hôpital des Collines Vendéennes	Adjoint des Cadres, Service achats-économique
JALMALV	Administrateur
JALMALV	Administrateur
La Bocag'aire	Président
La Châtagneraie	Dentistes
La Châtagneraie	Kinésithérapeutes
LAGEM TAABA (association de développement avec Bokin-Burkina)	Membres
Le Nid des Aidants	Coordinatrice territoriale Sud Vendée
Le sourire d'automne	Président
Le trait d'union	Président
L'Echo	Président
Les amis de la santé (lutte contre l'alcoolisme)	Membres
Les amis du Donjon	Président
Les amis du Donjon	Président
Les Restos du cœur	Membres
Ligue contre le cancer	Administratrice
Loisir et Amitié	Président
MARPA La Fragonnette	Responsable
MARPA Les tilleurs	Responsable
MDPH CD 85	Directeur Adjoint
MDSF - LA CHATAIGNERAIE	Educatrice de suivi Aide Social à l'Enfance
MDSF - LA CHATAIGNERAIE	Puéricultrice encadrante
MDSF - LA CHATAIGNERAIE	Assistants sociales
MDSF - LA CHATAIGNERAIE	Infirmière puéricultrice
MDSF - LA CHATAIGNERAIE	Référente de secteur

MFR de Mouilleron Saint-Germain	Directeur
MFR de Mouilleron Saint-Germain	Equipe éducative
Micro-crèche CHEFFOIS	Directrice
Micro-crèche LA TARDIERE	Directrice
Micro-crèche SAINT HILAIRE DE VOUST	Directrice
Micro-crèche SAINT MAURICE DES NOUES	Directrice
Mille Pattes	Président
Mission locale Mouilleron Saint-Germain	Travailleur Social
MSA	Dentistes
MSA, Santé au travail	Chargée de Promotion Offres de Services
Multi Service sud Vendée (association d'insertion)	Infirmière
Multi-Accueil	Membres
Pays de La Châtaigneraie	Directrice
Pays de La Châtaigneraie	Ostéopathes
Pays de La Châtaigneraie	Sophrologue / Hypnose
Pays de La Châtaigneraie	Pédicure-Podologues
Pays de La Châtaigneraie	Diététicienne
Pharmacie Bazoges-en-Pareds	Pharmacien
Pharmacie Mouilleron Saint-Germain	Pharmacien
Pharmacie St Pierre du Chemin	Pharmacien
Pharmacie Terval	Pharmaciens
Pharmacies La Châtaigneraie	Pharmaciens
Pôle Santé Bazoges en Pareds	Médecins Généralistes
Pôle Santé Bazoges en Pareds	Infirmières libérales
Pôle Santé La Châtaigneraie	Médecins Généralistes
Pôle Santé La Châtaigneraie	Infirmières libérales
Pôle Santé La Châtaigneraie	Sage-Femme
Pôle Santé La Châtaigneraie	Orthophonistes
Pôle Santé Mouilleron Saint-Germain	Médecin généraliste
Pôle Santé Mouilleron Saint-Germain	Infirmières libérales
Pôle Santé Saint-Pierre Du Chemin	Infirmières libérales
Pôle Santé Vouvant	Médecin Généraliste
Pôle Sport Santé Mouilleron St Germain	Kinésithérapeutes
Promotion Santé	Directrice Territoriale
Promotion Santé	Chargé de mission
Psychologue libéral au Pôle Santé de Mouilleron St Germain	Psychologue
Résidence Thouarsais Bouildroux / ADAPEI ARIA	Responsable
Secours catholique	Membres
Sécurité Routière 85	Chargée de mission
SIEL BLEU	Responsable
Temps Libre et Amitié	Président
VENDEE HABITAT	Responsable Agence

6.3. ANNEXE 6. GLOSSAIRE

AAH :	Allocation Adulte Handicapé
ADAPEI : Mentales	Association Départementale de Parents et Amis de Personnes Handicapées
ADILE :	Agence d'Information sur Logement
ADMR :	Aide à Domicile en Milieu Rural
AGIRC :	Association Générale des Institutions de Retraite des Cadres
ALD :	Affection de Longue Durée
ALSH :	Accueil de Loisirs Sans Hébergement
ANAH :	Agence Nationale de l'Habitat
APF :	Association Des Paralysés de France
ARRCO :	Association pour le Régime de Retraite Complémentaire des salariés
ARS :	Agence Régionale de Santé
ASALEE :	Action de Santé Libérale En Equipe
AUDACE :	Antenne Départementale Dépistage des Cancers Vendée
CAF :	Caisse d'Allocations Familiales
CARSAT :	Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail
CCPLC :	Communauté de Communes Pays de La Châtaigneraie
CCAS :	Centre Communal d'Action Sociale
CD :	Conseil Départemental
CDOS :	Comité Départemental Olympique et Sportif
CH :	Centre Hospitalier
CIAS :	Centre Intercommunal d'Action Sociale
CLAS :	Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité
CLS :	Contrat Local de Santé
CMP :	Centre Médico-Psychologique
CSS :	Complémentaire Santé Solidaire
CPAM :	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CPIE :	Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement
CPOG :	Contrat Pluriannuel d'Objectif et de Gestion
CPOM :	Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
CPTS :	Communautés Professionnelles Territoriales de Santé
CRIJ :	Centre Régional d'Information Jeunesse
CSAPA :	Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie
CTG :	Convention Territoriale Globale
DDCS :	Direction Départementale de la Cohésion Sociale
DDTM :	Délégation départementale Territoire et Mer

DREAL :	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DRJSCS :	Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
DSDEN :	Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale
EAJE :	Etablissement Accueil Jeunes Enfants
EHPAD :	Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
EMM :	Equipe Mobile de Médicalisation
EqAAR :	Équipe d'Appui en Adaptation Réadaptation
ESAT :	Etablissement et Service d'Aide par le Travail
ESP :	Equipe de Soins Primaires
ETP :	Education Thérapeutique du Patient
FIR :	Fonds d'Intervention Régional
GASB :	Groupe Associatif Siel Bleu
GEM :	Groupe d'Entraide Mutuelle
GHT :	Groupement Hospitalier de Territoire
HAD :	Hospitalisation A Domicile
HCV :	Hôpital des Collines Vendéennes
ICPE :	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
IREPS :	Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé
LAEP :	Lieux d'Accueil Enfants-Parents
LIENS :	Lieux d'Information et d'Ecoute Numériques et Solidaires
MARPA :	Maison d'Accueil et Résidence Pour l'Autonomie
MAS :	Maisons d'Accueil Spécialisées
MDA :	Maison Des Adolescents
MDPH :	Maison Départementale des Personnes Handicapées
MDSF :	Mouvement Des Solidarités et des Familles
MSA :	Mutualité Sociale Agricole
MSP :	Maison de Santé Pluriprofessionnelle
NEMMO :	Equipe mobile Mosaïque
OPAH :	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
PA :	Personne Agée
PAIPS :	Projet d'Accompagnement Individualisé à la Pratique Sportive
PASEO :	Prévention Accueil Soutien Ecoute Orientation
PCAET :	Plan Climat Air-Énergie Territorial
PCAT :	Participations Communautaires aux Activités du Territoire
PDALHPD :	Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées
PDLHI :	Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne
PEDT :	Projet Educatif Du Territoire

PFIDASS :	Plate-Forme d'intervention Départementale pour l'Accès aux Soins et à la Santé
PH :	Personne Handicapée
PLH :	Plan Local Habitat
PLUi-H :	Plan Local d'Urbanisme intercommunal – Habitat
PMI :	Protection Maternelle et Infantile
PPPI :	Parc Privé Potentiellement Indigne
PRS :	Projet Régional de Santé
PRSE :	Plan Régional Santé-Environnement
PTA :	Plateforme Territoriale d'Appui
PUV :	Petite Unité de Vie
PTSM :	Projet Territorial de Santé Mentale
REAAP :	Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents
RPE :	Relais Petite Enfance
SAD :	Service d'Aide à Domicile
SAVS :	Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
SCOT :	Schéma de Cohérence Territoriale
SDAVS :	Schéma Départemental de l'Animation de la Vie Sociale
SDIS :	Service Départemental d'Incendie et de Secours
SDSF :	Schéma Départemental des Services aux Familles
SESSAD :	Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile
SMR :	Soins Médicaux et de Réadaptation
SOLIHA :	Solidaires pour l'Habitat Vendée
SPIP :	Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation
SPPE :	Service Public de la Petite Enfance
SSIAD :	Service de Soins Infirmiers à Domicile
SYDEV :	Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement de la Vendée
UDAF :	Union Départementale des Associations Familiales
UDAMAD :	Union Départementale des Associations de Maintien à Domicile
UFSBD :	Union Française pour la Santé Bucco-Dentaire
UNAFAM :	Union Nationale de Familles et Amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques